

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)  
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté  
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mois 6 mois 1 an  
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—  
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—  
Compte de chèques postaux 11a 54

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité  
Bue de Romont, 2  
FRIBOURG  
Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 Le millimètre  
Suisse . . . . . 10 » de hauteur  
Etranger . . . . . 12 » sur une  
Réclame . . . . . 25 » colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

## Nouvelles du jour

### Le cabinet français Daladier. L'unité factice du cabinet Hitler. L'attitude inquiétante du Japon.

Hier mardi, M. Daladier a constitué comme suit son cabinet : présidence du Conseil et guerre : M. Daladier ; justice et vice-présidence : M. Penancier, sénateur ; affaires étrangères : M. Paul-Boncour ; Intérieur : M. Chautemps ; finances : M. Georges Bonnet ; budget : M. Lamoureux ; marine : M. Georges Leygues ; marine marchande : M. Frot ; travail : M. François-Albert ; éducation nationale : M. de Monzie ; colonies : M. Sarraut ; Air : M. Pierre Cot ; pensions : M. Miellet ; santé publique : M. Daniélou ; postes et téléphones : M. Laurent-Eynac ; commerce : M. Serre ; travaux publics : M. Paganon ; agriculture : M. Queuille.

Scus-secrétaires d'Etat : présidence du Conseil : M. Guy La Chambre ; guerre : M. Hulin ; économie nationale : M. Patenôtre ; éducation nationale : M. Ducos ; travaux publics et tourisme : M. Appell.

Le nouveau gouvernement comprend dix-neuf députés, dont onze radicaux et radicaux-socialistes, un républicain-socialiste, un socialiste indépendant (M. Paul-Boncour), deux membres de la gauche radicale, un indépendant de gauche, un membre de la gauche indépendante et deux députés n'appartenant à aucun groupe, et 4 sénateurs, dont 3 membres de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste et un sénateur n'appartenant à aucun groupe.

M. Daladier a présenté, hier après midi, ses collaborateurs au président de la République. Le cabinet se présentera vendredi devant les Chambres.

Cartelliste fidèle, M. Daladier n'a cependant pas pu accepter le programme socialiste, dans tous ses articles éditoriaux. S'il admet, en théorie, la nationalisation des assurances et des chemins de fer, il sait que, en pratique, cette nationalisation représente une mise de fonds que ne supporterait pas l'état actuel du budget. D'autre part, M. Daladier est résolu opposé à des réductions massives des crédits militaires avant que le statut de l'armée française ait été transformé.

Dans ces conditions, l'entente des radicaux et des socialistes était impossible. M. Léon Blum, qui redoute par-dessus tout l'épreuve du pouvoir, a ainsi finalement triomphé des ambitions ministérielles de certains membres de son parti.

On n'accorde pas beaucoup de chances de succès au nouveau ministère. Comme il n'y a plus M. Chéron, le cabinet n'a pas grand appui à attendre des modérés.

D'autre part, les socialistes n'ont pas voté, hier mardi, le « douzième » provisoire de février, « douzième » déposé pourtant de toutes mesures de redressement budgétaire, ce qui augmentera le déficit, d'ici au 28 février, de 880 millions de francs (1 million 311,000 francs par heure exactement, d'après M. Chéron, soit 31 millions 464,000 francs par jour).

Mais on peut penser que, d'ici à vendredi, le groupe socialiste, sous l'influence de M. Blum, se calmera et qu'il accordera finalement à M. Daladier une neutralité bienveillante. A défaut de quoi, le nouveau cabinet subira le sort du ministère Chautemps, renversé en février 1930, le jour même de sa présentation devant les Chambres.

De toute manière, le cabinet Daladier est à la merci des socialistes. Après les exemples de MM. Herriot et Paul-Boncour, on pouvait douter de l'opportunité d'une troisième tentative de même nature.

Voici en quels termes la conservatrice *Deutsche Allgemeine Zeitung* a commenté l'avènement de Hitler : « Voilà une décision hardie et bien téméraire et aucun homme politique conscient de ses responsabilités n'aura envie d'exulter. Mais il fallait que nous fissions une fois ce saut dans l'inconnu. Peut-être les adversaires de Hitler auront-ils des sujets de douleur. Mais ses admirateurs auront des étonnements et au point de vue national nous appréhendons l'effet de leurs déceptions. Toute la structure du nouveau cabinet

indique que les tendances contradictoires entre lesquelles il est tiraillé ont été momentanément étouffées pour montrer un front uni contre l'adversaire commun. Les divergences éclateront inévitablement par la suite. »

La catholique *Gazette populaire de Cologne* constate, de son côté, qu'on a forgé en grande hâte une union factice entre des hommes qui, au fond, ne sympathisent pas et qui ont des principes de gouvernement tout opposés. Elle rappelle que, lorsque M. von Papen régnait, la presse hitlérienne l'a accablé de mépris et d'invectives et elle se demande comment, tout d'un coup, M. von Papen et M. Hitler peuvent se trouver collaborateurs et amis.

En définitive, si M. Hitler occupe la place d'honneur dans le cabinet, c'est M. von Papen qui en est le personnage le plus important, en ce sens que, comme vice-chancelier, il surveillera les actes de Hitler et que, en qualité de commissaire du gouvernement pour la Prusse, il se trouve être le supérieur hiérarchique de M. Goering et fera contre-poids à M. Frick, le ministre de l'Intérieur du Reich ; ainsi, les trois représentants du parti hitlérien, M. Hitler, M. Goering et M. Frick, sont sous le contrôle de M. von Papen.

D'autre part, le président Hindenburg, par la nomination du général von Blomberg comme ministre de la Reichswehr, a voulu, semble-t-il, empêcher que celle-ci ne subisse l'influence hitlérienne et ne devienne un instrument de parti. C'était aussi l'idée du général Schleicher qui, dès le lendemain de la révolution, d'accord avec Hindenburg et Goering, avait fait en sorte que la Reichswehr ne fût pas entraînée dans la guerre civile et l'avait d'emblée mise au service du gouvernement provisoire républicain pour l'aider à maintenir l'ordre et empêcher que l'Allemagne ne passât au bolchévisme.

Le général von Blomberg réussira peut-être à préserver la Reichswehr du virus hitlérien ; mais ne sera-ce pas pour y ressusciter l'esprit monarchiste qui s'était déjà mis à y fleurir sous le général von Seeckt et pour la préparer à être l'instrument d'une restauration dynastique ?

Il n'est pas douteux que c'est là l'objectif de M. von Papen, de M. Hugenberg et de M. Seldte.

A Genève, le comité de rédaction qui a été chargé au nom de la commission des dix-neuf de rédiger le rapport final de l'assemblée de la Société des nations, saisie du conflit sino-japonais, n'avance que fort lentement dans son travail.

Ce comité restreint, dit comité des neuf, compte des représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéco-Slovaquie et de la Belgique.

Des difficultés sérieuses auraient surgi. D'une part, en effet, les grandes puissances recommandent d'éviter tout ce qui pourrait entraîner le départ du Japon de la Société des nations, tandis que les petits Etats continuent à exiger la condamnation de la reconnaissance de l'Etat mandchou. Les délégués des petits Etats laissent entendre que, si l'accord ne peut être réalisé sur ce point dans la commission des dix-neuf, ils provoqueront un débat public devant l'assemblée.

Les Japonais, qui se rendent compte qu'il n'y a plus guère de possibilités de conciliation, ont demandé à leur gouvernement des instructions nouvelles sur l'attitude qu'ils doivent adopter.

Hier, mardi, le comte Ushida, ministre des affaires étrangères japonais, a été reçu par le mikado. Le ministre a fait un rapport sur les travaux de la Ligue de Genève dans l'affaire de Mandchourie et sur la politique suivie par le Japon. Le comte Ushida a mentionné, à ce propos, que les possibilités les plus graves devaient être envisagées. Un Conseil des ministres aura lieu prochaine-

ment, afin de déterminer l'attitude définitive qu'enlèvera le gouvernement de Tokio à l'égard de la Société des nations. La délégation japonaise à Genève recevra ensuite les instructions de Tokio.

Le bruit court que le Japon, non seulement rappellerait de Genève tous ses délégués, mais qu'il donnerait encore une forme nouvelle à la politique internationale en demandant la reconnaissance d'une « doctrine de Monroe » pour l'Extrême-Orient.

« L'Asie aux Asiatiques ! » Telle serait la riposte japonaise dans le cas où, finalement, la Société des nations accuserait formellement le Japon de s'être livré à une « agression territoriale ».

### La guerre hors la loi

Conférence du R. Père Albert Valensin, professeur aux facultés catholiques de Lyon, faite aux cours généraux de l'université de Fribourg

La guerre n'est pas une fatalité. Elle est un phénomène social, contingent et dépendant en dernière analyse de la volonté des hommes. Elle se colore des multiples reflets du régime politique au milieu desquels elle éclate. Si elle participe à l'éternel, ce n'est que par les principes moraux qui permettent à la raison de la juger.

Or, notre époque est caractérisée par une intégration économique mondiale et une interdépendance politique telle qu'il n'y a plus aucun Etat — du moins parmi ceux qui sont arrivés à la civilisation, — qui puisse réaliser sa fin, ni remplir ses devoirs, ni même défendre ses droits, sans coborder et associer de quelque manière sa vie propre avec celle d'autres Etats.

Pour apprécier, dès lors, au point de vue du droit, le phénomène de la guerre, deux questions principales sont à élucider :

1° La guerre peut-elle être considérée, au stade présent de l'évolution historique, comme une procédure sociale conforme aux exigences du bien commun ?

2° Au cas où il serait établi qu'elle ne l'est point, comment concevoir la légitime défense, à laquelle un Etat peut, de toute évidence, se trouver dans l'obligation de recourir, pour sauvegarder, contre l'agression éventuelle de puissances hostiles, ce bien commun lui-même et la nécessaire primauté du droit ?

L'étude de la première question se ramène à celle de deux conditions essentiellement requises pour que la guerre soit légitime.

Il faut d'abord qu'elle soit déclarée par une autorité compétente, car elle n'est pas un acte privé, mais public.

L'Etat souverain a revendiqué pour lui, depuis plus de trois siècles, cette autorité. Mais la souveraineté absolue, dont il se targue, ne correspond pas à un droit. Les juristes les plus éminents le disent aujourd'hui : un Taube, un Politis, un James Gardner, un Le Fur. Les gouvernements eux-mêmes le reconnaissent sous la pression des faits économiques et politiques. Ils ont consenti à des limitations de leur souveraineté, en signant le pacte de la Société des nations, les accords de Locarno, le pacte de Paris. Sans doute, à une heure où, sur la scène diplomatique, se joue la comédie des mots, la confiance mutuelle que supposent ces conventions internationales risque de chanceler d'un moment à l'autre. Mais il n'en reste pas moins vrai que la notion de souveraineté absolue est contredite par les expériences juridiques de notre temps. Il faut dire qu'elle l'est aussi par la raison.

Celle-ci proclame, en effet, que, au-dessus des Etats et de leur volonté de puissance, il y a un droit, qu'il ne leur est pas licite de renier. Et elle conclut de cette primauté du droit que la souveraineté des Etats consiste avant tout dans le pouvoir moral qu'ils possèdent de choisir les moyens exigés par le bien commun de leurs membres. Elle est donc la manifestation d'une liberté d'initiative que, dans l'ordre administratif, ou législatif, chaque Etat exerce vis-à-vis de ses nationaux. Mais, parce que l'Etat est, comme l'individu, un être social, impuissant à assurer pleinement, en dehors de la communauté humaine, le bien commun qui est sa fin propre, la raison ajoute que sa souveraineté externe ne saurait être synonyme d'indépendance inconditionnée, mais qu'elle exprime elle aussi une liberté : celle de choisir les modes d'organisation, les procédés techniques, les institutions juridiques et politiques les plus aptes à réaliser le bien commun international.

Si le nationalisme moderne conteste néanmoins toute limitation de la souveraineté de l'Etat, c'est qu'il cède à l'éclat trompeur d'un polythéisme dont la renaissance est un des faits les plus notables de notre époque. Etats souverains, nations aux droits immortels, races prédestinées à la domination du monde, autarcie d'idoles élevées dans le panthéon de la cosmopolis moderne. Ces idoles ont des adorateurs ; intellectuels vides d'une foi plus haute et qui pensent trouver en elles leur suprême raison

d'agir. Mais le sourd grondement des multitudes désabusées nous avertit que les peuples ne peuvent longtemps se nourrir de mythologie.

Ce qu'il faut proclamer devant eux, en s'appuyant non seulement sur le témoignage des plus hautes compétences juridiques de notre temps, mais encore sur l'observation des faits et les conclusions de la raison, c'est que la société internationale se trouve déjà revêtue de quelques-unes des formes du droit positif et consolidée par de nombreux instruments juridiques et politiques destinés à établir un ordre plus humain et la paix. En conséquence, la guerre qu'un Etat déclencherait aujourd'hui, de sa propre autorité, sans avoir recouru préalablement aux institutions juridiques existantes auxquelles, par sa signature, il s'est engagé à recourir, ne saurait être une procédure légitime. Elle serait condamnable en droit public. Elle le serait aussi devant la conscience.

La justice exige, en effet, de l'Etat que non seulement il s'abstienne de faire ce qui est contraire aux droits des autres, mais encore qu'il subordonne ses fins nationales à la fin plus générale de la société internationale.

La logique de ces conclusions ne doit pas nous empêcher d'en constater la portée précaire. Car, si les nations signataires du pacte de Paris ont mis la guerre hors la loi, elles ont laissé à des juges le soin de dire pratiquement le dernier mot dans les conflits internationaux. Or, l'intervention des juges tend à consolider le *statu quo*. Elle risque donc de laisser sans solution les problèmes d'ordre politique. D'autre part, l'esprit juridique peut se montrer rebelle à l'intelligence du bien commun. Celui-ci s'accommode mieux de l'esprit diplomatique, moins soucieux de la rigueur des textes et plus averti des exigences de la vie.

La guerre reste donc possible. Mais, pour qu'elle soit légitime, il faut qu'elle demeure conforme aux exigences du bien commun, c'est-à-dire qu'elle serve par la force la raison et d'une manière raisonnable.

Or, telle ne paraît pas pouvoir être la guerre dont on nous dit que sa fin nécessaire est « la destruction, non d'une armée, mais d'une nation », la guerre « qui mobilise les âmes comme les corps, les pensées comme les bras », et qui, en vertu de sa technique et par une sorte de nécessité qu'elle tient de sa nature, accule au suicide les peuples qui la font.

Cette guerre moderne ne saurait moralement être considérée comme une institution normale de la vie internationale. Mais elle peut toujours en devenir un accident.

Comment concevoir alors la légitime défense ? C'est la seconde question que soulève le problème qui fait l'objet de la présente étude.

On pourrait sans doute envisager un autre emploi de la force que celui qu'en fait un Etat pour se défendre. L'article 2 du pacte de la Société des nations prévoit des entreprises de police internationale. Il ne s'agit pas de les apprécier ici par anticipation. Il s'agit seulement de savoir ce que peut et doit un Etat particulier, injustement attaqué.

Or, la solution de cette question suppose que l'on distingue soigneusement entre le cas de légitime défense (*Notwehr*) et celui de nécessité (*Notstand*). Ce dernier, dans la conception individualiste du droit public, serait le cas d'un Etat qui, à moins de faire la guerre, ne pourrait défendre ses intérêts vitaux, ni réaliser ses fins nationales ; intérêts et fins qu'il lui appartiendrait d'apprécier dans la pleine indépendance de sa souveraineté. Ainsi se parent du nom de guerres défensives toutes les entreprises d'un nationalisme exagéré, avide de conquêtes ou de prestige.

Toute différente est la légitime défense. Elle consiste dans un ensemble d'actes, y compris l'emploi de la force, par lesquels l'Etat supplée à la carence d'une autorité supérieure protectrice du droit. Repousser la force par la force est alors permis. Mais cette légitime défense n'implique pas *ipso facto* le droit d'exercer une action punitive sur l'agresseur, non plus que d'en appeler uniquement au sort des armes pour trancher le litige, car un acte peut être moralement légitime sans s'insérer par là même dans un ordre de droit positif, ni fonder légitimement de nouvelles relations internationales. De même que, en droit privé, un citoyen attaqué a bien le droit de se défendre, mais non celui de lever un corps de troupes, car il y a une police, des gendarmes, des juges, ainsi, en droit public, dans une société organisée, le droit qu'a une nation de repousser la force par la force ne la dispense pas de recourir aux instruments juridiques existants.

On peut dès lors raisonnablement prévoir que le cas de légitime défense sera d'autant moins fréquent dans la vie internationale que les Etats auront trouvé, dans leur régime d'assistance mutuelle, d'organisation juridique et d'arbitrage, une véritable sécurité.

Quoiqu'il y ait lieu, par conséquent, de prévenir prudemment le péril d'une agression éventuelle, on ne saurait en conclure qu'il soit raisonnable de maintenir, au milieu des nations modernes, ce désordre — si souvent dénoncé par les papes — qu'est la paix armée. Leur sécurité devrait reposer moins sur une multitude de milices que sur une pacifique entente.

S'il est, en effet, une espérance de voir un jour éliminer de la vie internationale la guerre,

comme institution légalement ordonnée à la solution des conflits, c'est dans la mesure où Etats et citoyens auront réussi à développer, dans un désir sincère de concorde, les organismes de la paix que requiert la raison et plus encore la loi chrétienne.

S'ils méconnaissent ces devoirs urgents, les peuples de l'Europe rouleront vers la guerre totale, qui, au mépris de tous les traités et de toutes les conventions, tendra à la destruction féroce des forces de l'ennemi, organisées ou non, à la destruction non seulement de ses armées mais de sa population civile, vers la guerre totale, qui sera l'effondrement de la civilisation.

Car c'est une loi historique que l'humanité ne peut se défendre elle-même contre l'abus de la force matérielle que par un développement supérieur de la force morale.

Mais, si Etats et citoyens comprennent leurs devoirs, ils opéreront pour la solidarité humaine ; ils travailleront ainsi à sauver la civilisation. Car, non contents de se prémunir contre une guerre éventuelle, ils s'efforceront alors d'écartier l'éventualité même de la guerre par le désarmement moral des haines et par ce renouvellement profond des idées et des mœurs qu'appelle la génération contemporaine, encore toute meurtrie et frémissante. Dans cette paix moins précaire et plus juste, puissions-nous saluer bientôt l'espoir d'une victoire de l'esprit, qui seul peut tuer la guerre !

### Une votation à Neuchâtel

On nous écrit :

Les électeurs de Neuchâtel étaient invités, samedi et dimanche derniers, à se prononcer sur un arrêté du Conseil général de Neuchâtel, réduisant temporairement de 5 % les traitements des fonctionnaires et ouvriers de la commune. Cette décision avait été en quelque sorte imposée aux communes par un arrêté cantonal, voté par le Grand Conseil neuchâtelois, en novembre passé, et qui réduisait, lui aussi, les salaires des fonctionnaires de 5 %.

L'arrêté du Conseil général de Neuchâtel, voté le 19 décembre, n'avait pas tardé à soulever une vive opposition dans les milieux syndicalistes et socialistes. Un referendum avait été lancé il y a quelques semaines et avait rapidement recueilli le nombre des signatures nécessaires, soit 1200. Bien que, dans les milieux gouvernementaux, on ne crût guère que les socialistes arriveraient à mobiliser des troupes suffisantes pour inquiéter sérieusement l'arrêté communal, une vive campagne fut menée de part et d'autre.

On ne pouvait pas prévoir qu'une question d'un intérêt somme toute secondaire pour de nombreux citoyens qui n'étaient pas atteints par l'arrêté en cause pût attirer aux urnes une telle affluence. En effet, sur 6600 électeurs inscrits, plus de 4000 ont participé au scrutin. Contrairement à l'attente générale, l'arrêté du Conseil général a été repoussé par 2256 voix contre 1827. La majorité rejetante, plus de 400 voix, est nette. Mais a-t-elle une signification politique ? Nous ne le croyons pas.

D'aucuns ont parlé de « victoire socialiste ». Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une victoire de la gauche, car aux socialistes militants et aux fonctionnaires intéressés, qui sont loin d'être tous des socialistes, se sont joints de nombreux membres des partis bourgeois, qui ont jugé, peut-être, que l'arrêté du Conseil général n'était pas indispensable, étant donnée la situation relativement satisfaisante des finances communales du chef-lieu, et d'autres qui, sans appartenir au monde des fonctionnaires, ont craint que la baisse des salaires communaux ne donnât le signal d'une baisse générale des salaires qui les eût atteints dans leurs intérêts personnels.

Maintenant, le sort en est jeté. Le budget du chef-lieu en ressentira lourdement les effets, puisqu'il sera dorénavant grevé du 5 % correspondant à la diminution du taux des subventions cantonales sur les traitements du corps enseignant. Peut-être les édiles neuchâtelois seront-ils obligés d'entrevoir une augmentation des impôts pour combler cette lacune... Reste à savoir l'accueil que les électeurs réserveraient alors à une telle décision.

### L'école et les parents

M. Oeri, conseiller national, conformément à la décision du comité du parti libéral de Bâle, a déposé au Grand Conseil badois une motion prenant position contre les empiétements de l'école publique sur les droits d'éducation des parents et invitant le Conseil d'Etat à examiner la question de savoir si les droits des parents ne pourraient pas être mieux sauvegardés qu'ils ne le furent jusqu'ici.

La motion demande aussi comment on pourrait dissiper les objections qu'éprouvent souvent les parents à l'égard de la participation de leurs enfants dans des manifestations scolaires en dehors des heures d'enseignement.

Cette motion veut, en même temps, combattre la suppression de la prière dans les classes.

## Nos juges n'aiment pas certaines « petites affaires »

De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral :

Un citoyen neuchâtelois, propriétaire d'une forêt située dans le canton de Berne et qui cherchait à la vendre, reçut un jour la visite d'un hôtelier qui travaillait aussi quelquefois comme courtier et qui lui demanda son prix. Le propriétaire parla de 160,000 à 170,000 fr., puis, finalement, sur les suggestions de son visiteur, il arrêta le chiffre de 200,000 fr. L'hôtelier déclara qu'il essaierait de trouver un acquéreur.

Comme par hasard, un spéculateur avait chargé un autre courtier de débarrasser de la majorité des actions d'une petite société anonyme, qu'il trouvait plus intéressantes pour d'autres que pour lui. Et les deux courtiers n'avaient pas tardé à se rencontrer. Ils tombèrent d'accord d'offrir la forêt au spéculateur pour le prix de 250,000 francs, les deux intermédiaires se réservant, bien entendu, de se partager la différence de 50,000 fr.

La manœuvre réussit. D'accord avec le vendeur, une hypothèque de 140,000 francs fut constituée et le solde de 110,000 fr. fut versé par l'acquéreur sous la forme d'actions dont la valeur était incertaine mais qui furent estimées plus tard à environ 60,000 fr.

Une fois l'affaire conclue et la vente passée, le courtier du vendeur, préoccupé de faire à son tour une petite affaire avec l'acquéreur et de gagner ses bonnes grâces, l'informa de ce qui s'était passé. Le vendeur consentit à restituer à l'acquéreur une partie des actions correspondant aux derniers 50,000 fr.

L'acheteur porta cependant plainte contre le vendeur et contre les courtiers intermédiaires, parce qu'il prétendait qu'on lui avait dissimulé que la forêt était une forêt de protection, au sens de la loi sur la police des eaux dans les régions élevées, et ne pouvait par conséquent pas être exploitée comme d'autres bois.

Les tribunaux bernois, saisis de cette affaire, examinèrent de plus près les circonstances dans lesquelles elle s'était déroulée. Ils débâtèrent le plaignant, mais instruisirent l'affaire d'office en ce qui concernait les procédés des intermédiaires. Ceux-ci furent condamnés, en application des dispositions pénales relatives à l'escroquerie. Les juges estimèrent, en effet, que les conditions légales de ce délit étaient remplies. Les courtiers étaient parvenus à se faire remettre 50,000 fr. d'actions en vue de réaliser un gain illicite, ces actions devant revenir non pas au vendeur, mais à eux-mêmes, et cela naturellement en sus de la commission qu'ils s'étaient fait attribuer. Enfin, cette remise avait été obtenue par des manœuvres frauduleuses qui avaient consisté notamment à laisser ignorer à l'acquéreur que le prix fixé par le vendeur était 200,000 fr. et non 250,000, et à faire croire au vendeur que l'acquéreur voulait qu'on majorât le prix de vente à 250,000 fr. pour lui permettre une spéculation nouvelle.

Les courtiers condamnés recoururent au Tribunal fédéral, en invoquant l'arbitraire de la sentence qui les frappait et en affirmant que la question relevait exclusivement des tribunaux civils et n'avait aucun caractère pénal.

Leur recours vient d'être rejeté. Il ne pouvait en être autrement, vu les constatations de fait des instances cantonales, constatations qui liaient le Tribunal fédéral.

Ceux qui connaissent les manœuvres auxquelles se livrent nombre de courtiers en immuables ne pourront qu'approuver un jugement visant à réprimer certains abus graves qui ne se commettent que trop fréquemment. —ld

## UNE VOLÉE DE BOIS VERT A M. NICOLE

La *Sentinelles*, par la plume de M. Aragno, vient d'administrer à M. Nicole la volée de coups que voici :

« Depuis dix ans, le rédacteur du *Travail* écrit chaque jour le même article en trois points. Il y a invariablement dans son papier une « fripouille » qu'il dénonce. La « fripouille », c'est à peu près tout le monde, dans tous les milieux et sur tous les continents. Elle est très souvent syndicaliste. Mais la « fripouille » ne vaincra pas, car il y a lui, toujours lui, le pur entre les purs, Nicole. En troisième partie, c'est l'apothéose, le paradis rouge où les pauvres chômeurs n'ont qu'à s'asseoir pour être servis. Cette place doit les dispenser d'entrer dans les « organisations professionnelles assagies par les subsides de chômage versés sous le contrôle des gouvernements capitalistes ». (*Travail* du 28 octobre 1932.)

« Cet article stéréotypé nous avait fait jusqu'ici hausser les épaules. Malade ! pensions-nous de l'auteur. Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas simplement ça et nous songions à remettre l'explication à plus tard en raison même des circonstances. Le naturel de Nicole ne l'a pas permis. Par trois fois, depuis sa mise en liberté provisoire, il a redonné de la « fripouille » à ceux qui ont fait l'impossible pour réparer la vaisselle cassée par lui. C'en est assez.

« Dans le *Travail* de vendredi dernier, il accuse le rédacteur de la *Sentinelles*, Robert Gafner, de « s'être comporté — consciemment ou inconsciemment — comme un véritable agent provocateur au service des réactionnaires ». Quant à Achille Grosperrière, au sousigné, d'autres qu'on pourra appeler « comme l'on voudra », nous sommes « des hommes portant l'étiquette socialiste et qui ne craignent pas de soutenir — consciemment ou inconsciemment — la bourgeoisie réactionnaire ».

« A cette sottise quotidienne, nous opposons ceci :

« 1<sup>o</sup> Consciemment ou inconsciemment, Nicole a laissé, lui, des gens de la police ou des espions collaborer régulièrement à la

« 2<sup>o</sup> Consciemment ou, inconsciemment, Nicole a subi toutes sortes d'influences douteuses. Dans l'ordre financier, notamment, les articles du *Travail* étaient préparés et même directement rédigés par un collaborateur régulier appartenant aux milieux bancaires, donc certainement intéressés.

« 3<sup>o</sup> Consciemment — est-il besoin de le dire ? — Nicole est bolchéviste et aux mains des moscouitaires, tout en couvrant sa marchandise du pavillon socialiste.

« Cette opposition, en trois points aussi, nous sommes quelques-uns, bien décidés à l'étayer comme il conviendra. Quant à savoir si, par ce nettoyage nécessaire, nous sommes des réactionnaires ou simplement des réactifs faisant leur devoir, l'opinion appréciera. »

## LA LOI SUR L'ALCOOL

Le Conseil fédéral, en application de la loi sur l'alcool, a constitué plusieurs commissions. La commission d'évaluation est composée de M. Weber, conseiller national, de Grasswil, président; de M. Pitton, conseiller national à Oppens, vice-président; de MM. Cleis, chaudronnier, de Sissach; Homberger, secrétaire central de l'Association des maîtres-tonneliers, à Zurich; Landtwing, distillateur, à Schwytz, maire de Willisau.

Commission des recours en matière d'alcool: MM. Baumann, conseiller aux Etats, d'Hérisau, président; Chamorel, conseiller aux Etats, de Gryon, vice-président; Corboz, de la maison Corboz et Fischlin, à Romont; Huggler, conseiller national, à Berne; Hunziker, administrateur, de Mærwil; Reichling, conseiller national, de Stafra; Riva, conseiller aux Etats, de Lugano; Rusch, conseiller aux Etats, d'Appenzell; Schmid, conseiller aux Etats, de Frauenfeld. Remplaçants: Berthoud, conseiller national, de Neuchâtel; Etter, conseiller aux Etats, de Zoug, et Gasser, conseiller national, de Winterthur.

Commission technique: MM. Grünenfelder, conseiller national, de Saint-Gall, président; Clottu, conseiller national, de Neuchâtel, vice-président; Paleari, directeur de l'institut agricole de Mezzana-Balerna; Blanc, distillateur de Bulle; Chatton, conseiller d'Etat, de Fribourg; Graber, conseiller national, de Neuchâtel; von Gugelberg, viticulteur, à Maienfeld; Haas, directeur de la Presse moyenne, à Berne; Emile Keller, conseiller d'Etat, d'Aarau; Killer, conseiller national, de Baden; Michaud, administrateur des Caves coopératives de Sion; Moser-Scherer, conseiller national, de Hitzkirch; Hans Müller, conseiller national, de Grossschmitten; Max Oetli, directeur de l'Office central pour la lutte contre l'alcoolisme, de Lausanne; Porchet, conseiller d'Etat, Lausanne; Scherer-Waely, président de l'Association suisse des liquoristes; Schmid, conseiller aux Etats, de Frauenfeld; Seiler, conseiller national, de Liestal, secrétaire de la conférence des chefs des Départements des finances; Spreng, directeur de l'Office central d'Oeschberg-Koppigen; Stehli, conseiller national, de Siebnen; Stutz, conseiller national, de Zoug; Thomas, médecin, à Genève; Weber, conseiller national, de Grasswil.

## Adieux à M. William Martin

Un dîner d'adieu a été donné hier mardi au Club international de Genève en l'honneur de M. William Martin, rédacteur de la politique internationale au *Journal de Genève*, qui va occuper un poste de professeur à l'Ecole polytechnique.

L'ambassadeur d'Espagne, M. Salvador de Madariaga, présidait. Cet ambassadeur d'un pays catholique vanta les principes du calvinisme, sous le prétexte de faire l'éloge de M. William Martin! Les autres orateurs de la soirée, M. le conseiller d'Etat Albert Picot, sir Eric Drummond, M. Butler, M. Riddell, délégué du Canada, M. Christian Lange, secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Oeri, conseiller national, M. Léopold Boissier, président du conseil d'administration du *Journal de Genève*, célébrèrent le talent et la science journalistiques de M. William Martin, ainsi que la portée morale de son œuvre.

M. Martin exprima ses remerciements, dans une allocution émue, pleine de tact et de dignité. Il répondit indirectement aux paroles déplacées de l'ambassadeur d'Espagne. « Je dois, dit-il, à la mémoire de mes parents, de dire que, si j'ai des origines huguenotes, j'ai également des origines catholiques. J'ai été ainsi un trait d'union entre les deux Genève, la Genève protestante et la Genève catholique. » Expliquant les raisons de son départ du *Journal de Genève*, M. William Martin laissa entendre qu'il était victime, en partie, de lecteurs mécontents. « Car les lecteurs qui apprécient un journaliste, étant d'accord avec lui, n'éprouvent pas le besoin de faire connaître leur opinion, tandis qu'il y a des lecteurs intolérants qui n'admettent pas qu'un rédacteur pense autrement qu'eux. »

## Les sciences administratives

Le Conseil fédéral a désigné le Dr Leimgruber, vice-chancelier, représentant permanent de la Confédération à l'Institut international de sciences administratives à Bruxelles, pour le représenter au congrès international de sciences administratives qui aura lieu en juin à Vienne, en vue de discuter la question de la juridiction administrative, de l'organisation du travail au sein des administrations et du statut des fonctionnaires.

## Contre la baisse des traitements

Le Conseil fédéral a pris connaissance du dépôt des signatures pour le référendum contre la baisse des traitements. Selon une note du comité, on compte pour l'instant 32,207 signatures. Ces signatures seront transmises pour contrôle à l'office de statistique.

## NOUVELLES DIVERSES

La Chambre française a voté le 12<sup>me</sup> provisoire de février. Le Sénat a adopté le projet voté par la Chambre.

— Les deux Chambres du parlement danois ont adopté le projet de loi interdisant les grèves et les lock-out jusqu'en 1934.

— M. Mussolini a donné des instructions à l'ambassadeur d'Italie à Washington afin de répondre dans un sens favorable à l'invitation adressée par le gouvernement américain pour discuter la question des dettes.

— Le ministre italien des finances publie un décret approuvant les statuts de l'Institut de reconstruction industrielle; on procédera à une première émission d'obligations pour une somme d'un milliard de lires.

— M. Hériot a été élu président du groupe parlementaire radical-socialiste de la Chambre française, en remplacement de M. François Albert, nommé ministre.

## NÉCROLOGIE

### L'écrivain anglais Galsworthy

L'écrivain anglais Galsworthy, prix Nobel de littérature de 1932, est mort à Londres, hier matin, mardi.

John Galsworthy était né à Coombe (Surrey) en 1867, d'une famille de la petite noblesse (*gentry*) campagnarde anglaise. Après avoir fait des études de droit, il parcourut le monde, puis se mit à écrire; rapidement, il devint un des principaux romanciers et auteurs dramatiques de l'Angleterre contemporaine.

Observateur des milieux bourgeois et terriens de son pays, il s'est appliqué à saper usages, lois et institutions. « Il laisse l'impression, a-t-on écrit de lui, qu'il faut devenir sauvage ou vagabond pour avoir le moyen de rester homme et d'aimer les autres hommes. »

Dans les œuvres de Galsworthy, il y a du Rousseau et du Sterne, cet écrivain anglais que Taine dépeignait en trois mots: « Polisson, maladif et raffiné. » Il y a plus; quelques ouvrages soulignent désagréablement de prétendues oppositions entre le christianisme et la vie normale.



M. GALSWORDY

George Saintsbury

On annonce encore de Londres la mort de l'éminent critique anglais George Saintsbury. Ses ouvrages sur la littérature de son pays, nombreux et variés, lui ont valu une grande autorité. Il a écrit en outre une *Esquisse de la littérature française*, des *Essais sur les romanciers français* et une *Histoire du roman français*. Il était considéré depuis quarante ans comme le premier critique de l'Angleterre.

George Saintsbury était né à Southampton, en 1845. Il fit ses études à Oxford et fut quelque temps professeur. Puis il devint journaliste. L'enseignement le reprit en 1895, date à laquelle lui fut confiée la chaire de littérature à l'université d'Edimbourg, qu'il occupa jusqu'en 1915. Il était membre de l'Académie britannique, et docteur de plusieurs universités.

M. Edgar Cohen

On annonce de Londres la mort de M. Edgar Cohen, célébrité de la finance, de la société et du monde des courses de Londres, à l'âge de quatre-vingts ans. D'après une interview donnée par son fils au *Daily Mail*, il dépensa en sa vie des millions de livres sterling et mourut sans un sou. Il passe pour l'introduit à Londres du taxi-cab, en 1908, et il a été intéressé dans plusieurs grands magasins à Londres. On attribue sa ruine à sa passion pour le jeu et aussi à la splendeur de ses réceptions.

C'était un personnage des plus pittoresques, connu de tout Londres sous le sobriquet de *Guv'nor* (« Papa »), qui avait autant d'intimités dans le monde des chauffeurs de taxi que dans celui des artistes.

Grand ami de Caruso, il acheta les droits de représentation de *Paillasses* et de *Cavalleria Rusticana* et popularisa les deux opéras-comiques en Angleterre en les faisant jouer à Covent Garden.

Il avait commencé sa carrière dans le magasin de son père, marchand d'éponges, à l'âge de quatorze ans.

M. Albert Vonwiller, ancien consul

Hier mardi, ont eu lieu à Milan les obsèques de M. Albert Vonwiller, ancien consul suisse, fondateur de la banque Vonwiller. Le consul suisse à Milan, de nombreux représentants de la colonie suisse, des personnalités du monde financier et industriel, ont assisté aux obsèques.

## Le nouveau régime allemand



Le cabinet HITLER

En haut, de gauche à droite: M. von Papen, vice-chancelier et commissaire pour la Prusse; M. Goring, commissaire du Reich pour le trafic aérien, et M. de Neurath, ministre des affaires étrangères.

En bas, de gauche à droite: M. Frick, Intérieur; M. Hugenberg, économie, alimentation, agriculture, et M. Franz Seldte, ministre du travail.

### Un cumul singulier

Berlin, 31 janvier.

L'agence Wolff apprend que M. Goring, président du Reichstag, n'a pas l'intention de se démettre de ses fonctions de président de la Chambre. La constitution, ni le règlement de la Chambre ne condamnent le cumul des fonctions de président du Reichstag et de ministre en exercice.

### Les socialistes

Berlin, 31 janvier.

Le comité du parti socialiste a tenu une séance. Le président du groupe, Breitscheid, a qualifié le nouveau gouvernement comme le plus réactionnaire qu'ait jamais connu l'Allemagne. Les socialistes n'ont qu'un désir, être à côté des ouvriers communistes dans cette lutte.

### Les communistes

Berlin, 31 janvier.

Aucune mesure spéciale n'est prévue contre le parti communiste pour l'instant. On estime, en haut lieu, que les mesures de police actuelles sont suffisantes.

### Adieux à M. de Schleicher

Berlin, 31 janvier.

Le président du Reich a adressé une lettre très cordiale au chancelier démissionnaire Schleicher dans laquelle il lui exprime ses remerciements pour ses longues années de services.

### Un salut à l'Autriche

Berlin, 31 janvier.

Le chancelier Hitler a adressé le télégramme suivant au chancelier d'Autriche: « Appelé par

le président du Reich à la tête du gouvernement allemand, je m'empresse de vous transmettre, Monsieur le chancelier de la Confédération, les souhaits les plus cordiaux que je forme pour le bien du peuple fraternel allemand d'Autriche. — Hitler, chancelier du Reich. »

### Le Centre catholique

Berlin, 1<sup>er</sup> février.

Le groupe du Centre du Reichstag a poursuivi ses discussions sur la situation politique. Plusieurs questions ont été posées par écrit au nouveau chancelier, concernant son programme économique. Le Centre fixera son attitude après avoir reçu la réponse de M. Hitler.

### Bagarres

Breslau, 1<sup>er</sup> février.

Au cours d'une bagarre entre la police et des communistes, un communiste a été tué et deux autres ont été blessés.

Tous les cortèges et assemblées communistes en plein air sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

Berlin, 1<sup>er</sup> février.

L'*Angriff* apprend de source compétente que le gouvernement est résolu, après les incidents sanglants qui ont coûté la vie à un agent de police et à un hitlérien, à agir avec la dernière énergie contre le parti communiste allemand afin de débarrasser définitivement le pays des égorgeurs moscovites. Des mesures rigoureuses ne tarderont pas à être prises.

Velbert (Rhénanie), 1<sup>er</sup> février.

Au cours de bagarres, un jeune communiste de 21 ans a été blessé par un hitlérien et a succombé.

## Les fascistes tchéco-slovaques

Belgrade, 1<sup>er</sup> février.

Kobsilek et Gaida, les deux instigateurs de l'attaque de la caserne de Brno (Tchéco-Slovaquie), qui purgent à Murska (Yougoslavie) une peine de 14 jours de prison pour avoir franchi illicitement la frontière, ont déclaré que leur entreprise n'était pas un geste de quelques jeunes gens fanatiques.

Selon eux, le parti fasciste tchéco-slovaque dispose à Brno de 5000 membres et de 200,000 hommes dans tout le pays. Ils prétendent avoir derrière eux les masses paysannes qui ne veulent plus voir des Allemands installés dans les postes importants de l'armée, ni des juifs et des Allemands au gouvernement et à la tête des usines Skoda, où ils livrent à l'Allemagne tous les secrets de la défense nationale.

Le gouvernement yougoslave n'a reçu encore aucune demande d'extradition les concernant.

## CHINE ET JAPON

Changhai, 31 janvier.

Des avions de bombardement japonais ont opéré plusieurs raids sur les villes du Jehol septentrional et oriental. Les Japonais annoncent que Kaïlou a été bombardé tous les jours, du 21 au 24 janvier.

Changhai, 1<sup>er</sup> février.

On note une forte recrudescence des sentiments anglophobes des journaux chinois. Le *China Times* se montre assuré qu'il existe une entente secrète anglo-japonaise et parle déjà d'étendre l'emploi de l'arme du boycottage à ceux qui aident le Japon.

## GRÈVE FINIE CHEZ FORD

Détroit, 1<sup>er</sup> février.

La société Briggs, qui construit les châssis Ford, annonce que la grève de son personnel, qui a commencé jeudi dernier, est terminée et que le travail a repris dans ses ateliers.

## Un prêt italien à la Turquie

Stamboul, 31 janvier.

On annonce d'Ankara que les pourparlers avec l'Italie, concernant un emprunt, aboutiront bientôt à une solution satisfaisante. L'Italie avancerait 100 millions de lires. Les exigences italiennes ont été considérablement réduites. Le taux d'intérêt a été ramené à 7 %.

## Le nouveau président du ministère français

M. Edouard Daladier est né le 18 juin 1884 à Carpentras (Vaucluse). Agrégé de l'Université, il a été élu pour la première fois député du Vaucluse en 1919 et constamment réélu depuis. Ministre des colonies dans le cabinet Herriot en juin 1924, ministre de la guerre dans le cabinet Painlevé en octobre 1925, il eut le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet Briand de novembre 1925 et dans le second ministère Herriot, qui ne dura que deux jours, en juillet 1926. Devenu président du comité exécutif du parti radical-socialiste, au groupe duquel il est inscrit à la Chambre, il échoua en octobre 1929 dans la tâche de constituer un cabinet. Il a été encore ministre des travaux publics, en février 1930, dans le ministère Chaumpey, qui fut renversé le jour de sa présentation devant les Chambres; ministre des travaux publics dans le cabinet Herriot (juin-décembre 1932); enfin, ministre de la guerre dans le cabinet Paul-Boncour. A ce poste, ce radical, autoritaire et volontaire, rude et rusé, s'entendait, cependant, paraît-il, fort bien avec le généralissime Weygand.



M. ÉDOUARD DALADIER

## Grève de cheminots en Irlande

Belfast, 31 janvier.

La grève des cheminots de l'Irlande du nord a commencé à minuit. 6000 hommes ont abandonné le travail.

# NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

## SUISSE

### Encore un accident d'aviation

*Davos, 1<sup>er</sup> février.*  
Le lieutenant Walther Maier, du corps des pilotes, né en 1907, étudiant ingénieur, effectuant hier mardi, vers 4 heures, avec son avion militaire, un vol au-dessus du Weissfluhjoch, à l'ouest de Davos, a heurté une ligne téléphonique. L'avion fut endommagé; aussi le pilote essayait-il de sauter avec son parachute. L'avion fut en chute d'environ cinq cents mètres et fut entraîné dans une avalanche. Le pilote fut pris dans un remous de cette avalanche. Il a été trouvé mort ce matin mercredi, vers 3 heures, près de son avion. Son corps portait la trace de nombreuses blessures.  
Les recherches effectuées pour retrouver l'appareil n'ont pu commencer que vers 9 h. hier soir, étant donné qu'on ne possédait pas auparavant de données exactes sur l'endroit de la chute. Une colonne de secours sous la conduite du capitaine Jost a travaillé dans des conditions extraordinairement difficiles et dangereuses.

### A Porrentruy

*Berne, 1<sup>er</sup> février.*  
M. Marcel Marchand, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, a pris sa retraite.

### Malversations d'un syndic

*Nesslau (Saint-Gall), 1<sup>er</sup> février.*  
Il a été question au cours d'une assemblée des bourgeois de Nesslau, d'irrégularités commises dans la gestion communale par le syndic M. Lieberherr, décédé depuis lors. Il s'agit d'un montant total de 185,000 fr. L'assemblée a décidé la constitution d'une commission de trois membres pour établir les responsabilités et éventuellement porter plainte en matière civile.

## Nouvelles financières

### Banque commerciale de Bâle

On nous écrit :  
Le produit de l'exercice 1932 s'est élevé, y compris le report de l'année précédente, de 198,768 fr. 45, et déduction faite des charges ordinaires, telles que frais généraux, impôts, intérêts sur les obligations et contributions à la caisse de pension, à 5,747,875 fr. 54. Sur ce montant, 1,517,300 fr. 51 sont affectés à des amortissements, de sorte que le bénéfice net à répartir s'est élevé à 4,230,575 fr. 03.  
Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu à Bâle, le 25 février, la répartition d'un dividende de 4 % au capital-actions de 100 millions de francs et le report à nouveau de 230,575 fr. 03.

## Calendrier

*Jeudi, 2 février*

**PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE**  
La Sainte Vierge va dans le temple pour se soumettre à la loi de la purification, quoiqu'elle en soit exempte en sa qualité de vierge et de Mère de Dieu. Siméon reconnaît Jésus entre les bras de Marie; il l'adore et prédit à sa sainte Mère les douleurs qu'elle aura à souffrir.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

*Une belle publication des Chemins de fer fédéraux.*

Les Chemins de fer fédéraux en raccourci, tel se présente le nouveau calendrier illustré que la Rédaction de la *Revue des CFF* vient de lancer dans le public. C'est comme un film évocateur de la vie trépidante qui anime notre réseau d'Etat, un témoignage de son constant effort vers le progrès technique, une démonstration tout à fait convaincante de l'abondance des facilités de transport et des réductions de prix accordées par les Chemins de fer fédéraux. Cette publication s'attache cette année à montrer la Suisse sous ses aspects les plus intéressants. Elle donne également quelques renseignements statistiques sur la marche des Chemins de fer fédéraux. Ce calendrier, se présente sous un aspect très original en ce qui concerne la forme et les couleurs. A chaque jour de l'année est attribuée une case pour notices qui rendra de grands services. On peut se procurer ce calendrier à la Rédaction de la *Revue CFF*, à Berne, au prix de 2 francs. L'auteur de ce calendrier doit être vivement félicité pour ses illustrations originales et son texte pittoresque et prenant. C'est de la bonne publicité.

## CHANGES A VUE

*Le 1<sup>er</sup> février, matin*

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 09	20 29
Londres (1 livre sterling)	17 51	17 61
Allemagne (100 marcs or)	122 70	123 20
Italie (100 lires)	26 32	26 52
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 20	15 40
New-York (1 dollar)	5 45	5 49
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 75	72 15
Madrid (100 pesetas)	42 15	42 65
Amsterdam (100 florins)	207 75	208 25
Budapest (100 pengö)	—	—

Abbé Quinet

## Pour mes Tout-Petits

20 leçons de catéchisme évangélique par la méthode active  
Prix : Fr. 3.40.

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL  
130, Places St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38

## Le nouveau ministère français

*Paris, 1<sup>er</sup> février.*

(Havas.) — La presse accueille la formation du cabinet Daladier à base presque exclusivement radicale, sans surprise, sans enthousiasme, sans hostilité. Sans surprise, parce que depuis le refus socialiste, on savait M. Daladier décidé à aboutir; sans grand enthousiasme, puisque la presse, de gauche aurait préféré le cartel; sans hostilité, car la droite apprécie la franchise et le cran du nouveau président.

Pour l'*Echo de Paris*, il convient de s'habituer, dès maintenant, à l'idée d'un gouvernement mensuel, à une nouvelle troupe de passage, à un peu de gâchis, à un peu plus de temps perdu.

Le *Journal* croit que les socialistes ne voteront pas avec enthousiasme pour M. Daladier. Il n'est même pas certain qu'ils le soutiennent, puisqu'ils ont lâché M. Herriot après quelques mois et M. Paul-Boncour après quelques semaines.

L'*Œuvre* écrit que M. Daladier a fait savoir que son programme, après comme avant, demeurerait le même : un programme d'action immédiate mais animée et traversée d'un large souffle démocratique.

Le *Populaire* de M. Blum se montre très réservé. Il s'attache surtout à démontrer que la rupture n'est pas imputable aux socialistes.

*Paris, 1<sup>er</sup> février.*

(Havas.) — D'après l'*Echo de Paris*, M. Georges Bonnet, le nouveau ministre des finances, a fait procéder par ses services à une estimation nouvelle du déficit budgétaire. Selon ses experts, le déficit avait été exagéré par M. Chéron. Au lieu de onze milliards, le déficit ne dépasserait pas, en réalité, six milliards. Le projet de redressement financier médité par M. Bonnet ne prévoit qu'un milliard et demi d'économies, mais en revanche, il fixerait à trois milliards et demi le recours à l'emprunt.

## Qui soutiendra le cabinet Daladier ?

*Paris, 1<sup>er</sup> février.*

De la *Croix* :  
M. Daladier vient de constituer un cabinet qui a, à peu près, la même formation politique que les deux cabinets précédents.

Mais alors que MM. Herriot et Paul-Boncour vivaient par le soutien des socialistes, M. Daladier peut-il compter sur ceux-ci ?

Les offres de participation faites aux socialistes par le nouveau président du Conseil ont abouti, après le refus de ceux-ci, à des discussions qui se traduisent par des explosions de colère. Les rapports entre socialistes et radicaux sont à ce point tendus que les échanges de propos étaient assez vifs, hier matin, dans les couloirs du Palais-Bourbon, chacun se rejetant réciproquement la responsabilité de la rupture.

Les socialistes prétendent que M. Daladier a été envers eux d'une intransigeance infrangible. Les radicaux ont passé toute la matinée à se faire des reproches mutuels.

Ainsi, le cabinet Daladier se présente sous de bien fâcheux auspices.

Aussi bien, cette alliance apparaissait plutôt monstrueuse. L'expérience doit être maintenant classée.

Prenons comme mot de la fin ces paroles prononcées lundi soir par M. Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste, à la réunion du conseil fédéral socialiste de la Seine :

« Il faut en finir avec ces histoires de participation. Nous sommes à la dernière limite du ridicule. Il faut donner partout dans nos sections le mot d'ordre : le parti socialiste n'est pas un parti de coalition avec les partis bourgeois. Le plus pâle d'entre nous, à côté du meilleur radical apparaît comme un révolutionnaire forcené. »

## Les premiers actes du nouveau cabinet Hitler

*Berlin, 1<sup>er</sup> février.*

Le nouveau ministre du travail, M. Seldte, a fait savoir au secrétaire d'Etat (chef de service) de ce ministère, M. Grieser, qu'il attendait sa démission. M. Grieser s'est exécuté. Il était au service du ministère du travail depuis 1920. Il avait organisé des assurances sociales.

La section du ministère du travail, où l'on s'occupe des questions ouvrières a été distraite de ce ministère et incorporée à celui de l'économie, dirigé par M. Hugenberg.

Il restera au ministère du travail les assurances, le service civil et le chômage. Le nouveau secrétaire d'Etat est M. Brauweiler.

Le ministre Seldte se proposerait de transformer le service civil volontaire en service général obligatoire.

## La Reichswehr

*Berlin, 1<sup>er</sup> février.*

Le général de Hammerstein, chef de la Reichswehr, a donné sa démission.

## Le Centre catholique allemand

*Karlsruhe, 1<sup>er</sup> février.*

Le *Deutsches Volksblatt*, organe du président de l'Etat de Wurtemberg, M. Bolz, catholique, annonce que le Centre catholique ne fera pas opposition de parti pris au cabinet Hitler, car il est persuadé que ce serait faire le jeu de MM. von Papen, Hitler et Hugenberg, qui désirent, en réalité, que le Centre leur déclare la guerre pour pouvoir établir un régime dictatorial, en prétextant que le cabinet manque de base parlementaire.

## TRIBUNAUX

### L'affaire de la Banque de Genève

Hier mardi, à Genève, a eu lieu une importante entrevue entre le procureur général et les défenseurs des inculpés de l'affaire de la Banque de Genève. Le procureur général a annoncé aux avocats que la procédure complète lui serait définitivement transmise le 15 février et qu'il prendrait ses réquisitions dans les 15 jours qui suivront. Les réquisitions seront alors mises à la disposition des défenseurs, et la Chambre d'instruction sera appelée à statuer sur le sort des inculpés dans le courant d'avril. Les débats se dérouleront dans la salle des conférences du Département de l'instruction publique. Enfin, la Cour d'assises siégera au milieu du mois de juillet. Ce sera ainsi l'épilogue de l'affaire de la Banque de Genève.

## FRIBOURG

### Conseil d'Etat

*(Séance du 31 janvier)*

Le Conseil nomme M. Fernand Dumas, architecte, à Romont, taxateur d'arrondissement; M. Ernest Mauron, entrepreneur, à Villaraboud, taxateur suppléant d'arrondissement.

Il décide la mise en vigueur de l'assurance obligatoire et locale du bétail du cercle des Ecasseys et il approuve le règlement particulier dudit cercle.

### Le paiement des impôts à Fribourg

Le dernier délai pour le paiement de la deuxième tranche d'impôt pour l'exercice 1932, dans la commune de Fribourg, expire demain, jeudi, 2 février. Les versements peuvent être effectués à la caisse de ville, jusqu'à 5 h. du soir, ou auprès des bureaux de poste, jusqu'à l'heure officielle de fermeture des guichets.

Les contribuables qui auront laissé passer cette date sans payer leur redevance encourront dès le lendemain la pénalité de 3 % prévue par la loi.

### Basilique mineure de Notre-Dame

Demain jeudi, à l'occasion de la fête de la Purification, la messe de 9 h. sera chantée; elle sera suivie de la bénédiction du Saint Sacrement.

Le soir, veille du premier vendredi du mois, il y aura à 8 h. 1/4 l'exercice de l'Heure sainte en français. Le Saint Sacrement restera exposé à l'adoration des fidèles toute la nuit et jusqu'après la messe de 6 h. Après cette messe, bénédiction du Saint Sacrement.

Jeudi soir, dès 5 h., et après l'exercice de l'Heure sainte, ainsi que vendredi matin, avant et après la messe de 6 h., confessions.

### Chute

Hier matin, mardi, M<sup>lle</sup> Hélène Wilhelm, employée de bureau de la maison de vins Vicarino, a fait une chute, près de son domicile, à Miséricorde, et s'est brisée la jambe gauche.

### Organisations chrétiennes sociales de la ville de Fribourg

Vendredi dernier s'est tenue la réunion mensuelle des membres du syndicat des ouvriers des Entreprises électriques du réseau de Fribourg.

Près d'une cinquantaine de membres y assistèrent; la phalange des jeunes était particulièrement bien représentée et a donné à cette assemblée un caractère d'enthousiasme et de confiance réjouissant.

Le comité exécutif ainsi que plusieurs membres fondateurs avaient tenu à encourager l'assemblée de leur présence.

Le rapport du président fut très réconfortant et celui du caissier témoigna de la bonne marche de l'organisation, au point de vue financier.

Le secrétaire des organisations, M. Kistler, donna des explications au sujet de quelques points soulevés par l'assemblée et brossa rapidement un tableau de la situation présente.

Le nouveau comité a été constitué comme suit : président : M. André Dessonnaz; vice-président : M. Henri Haymoz; secrétaire-caissier : M. Charles Bertschy; secrétaire adjoint : M. Bernard Gottrau; membres adjoints : MM. Raymond Folly, Elie Folly et Ernest Guillaume.

Le président sortant de charge, M. Georges Fischer, a été l'objet de témoignages de reconnaissance de toute l'assemblée pour les grands mérites qu'il s'est acquis à la tête de l'organisation dès le début de son existence.

Le syndicat des ouvriers électriciens atteint aujourd'hui dans le réseau de Fribourg 110 membres; les ouvriers du service des eaux et ceux du télégraphe en font également partie.

Le bel esprit qui anime le comité et les membres sont garants des succès futurs et de la prospérité de cette belle organisation chrétienne-sociale.

L'assemblée des ouvriers de la corporation du bâtiment, section centrale, a tenu son assemblée annuelle samedi, à l'hôtel des Corporations. Elle a entendu un rapport d'activité de son président et le rapport de caisse, ainsi que des explications du secrétaire de la corporation, M. Kistler, au sujet de certaines dispositions de la nouvelle loi cantonale sur l'assurance-chômage.

Le nouveau comité a été constitué comme suit : président : Léon Menétrey; vice-président : François Progin; secrétaire : Florentin Berset; caissier : Joseph Cochar; adjoint : Zéphirin Grangier.

La distribution des allocations familiales aura lieu mardi, 7 février, pour la section centrale et mercredi, 8 février, pour les autres sections, dès 8 heures du soir, au bureau N° 9 de l'hôtel des Corporations.

## Arrestation d'un chef croate

*Belgrade, 1<sup>er</sup> février.*

Le chef de l'opposition croate, le Dr Matceck, a été arrêté hier soir, mardi, dans un restaurant de Zagreb. Les agents de police lui ont signifié que, étant donnée son activité politique, il serait conduit dans une résidence forcée.

M. Matceck et son escorte ont pris place dans un train en partance pour Belgrade. On ignore encore l'endroit où le chef croate sera interné.

## Nouvelles religieuses

### Le nouvel évêque de Pékin

A Mgr Jarlin, décédé le 28 janvier, succède Mgr Montaigne, son coadjuteur, sur le siège épiscopal de Pékin.

Mgr Paul-Léon Montaigne est né, le 29 août 1883, à Terdeghem, dans le diocèse de Lille. Il entra de bonne heure dans la congrégation des Lazaristes, partit pour la Chine en 1907 et fut vicaire apostolique de Paotingfu (Teheli central), avant de devenir, en 1930, le coadjuteur de Mgr Jarlin.

Le nouvel évêque de Pékin est bien connu à Fribourg, où il a fait une conférence fort intéressante au cercle Saint-Pierre et une allocution tout apostolique à l'église du collège Saint-Michel, en août dernier, à l'occasion du 8<sup>me</sup> congrès international universitaire en faveur des Missions.

## FAITS DIVERS

### ETRANGER

#### Un milicien fasciste abattu

A Padoue, hier mardi, un milicien fasciste qui avait demandé leurs papiers à trois individus a été grièvement blessé à coups de revolvers. Le milicien a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

#### Une église française détruite par un incendie

L'église de Chams (Lozère) vient d'être partiellement détruite par un incendie, qui serait dû à la malveillance.

### SUISSE

#### Terrible accident d'aviation

A Saint-Moritz (Engadine), hier mardi après midi, un amateur d'aviation, M. Rodd, Anglais, accompagné d'un sportsman suisse, M. Schær, a fait une chute sur le lac gelé. M. Rodd a succombé. M. Schær est blessé.

L'accident s'est produit peu de temps après que l'avion eut pris de la hauteur.

L'aviateur Rodd avait déjà effectué dans l'après-midi des vols avec chutes en plané. Vers 4 heures, il atterrit et prit à bord le coureur Schær. Sitôt après s'être élevé, l'appareil, qui paraissait trop droit, s'inclina de côté et ce fut la chute. Le choc sur la glace fut extraordinairement violent. L'avion, un Puss-Moth, a été entièrement détruit.

Rodd et Schær furent retirés sans connaissance de dessous les débris et aussitôt conduits dans une clinique, où Rodd succomba.

Rodd était venu de Londres. Il était âgé de vingt-neuf ans. Il était aviateur militaire anglais et très connu dans son pays. Il était accompagné de son propre mécanicien.

L'état de Schær est très inquiétant. La fracture du crâne qu'il a subie a provoqué une paralysie partielle. Il perdra probablement un œil. Schær est âgé de trente-quatre ans, typographe; il séjourne pendant l'hiver à Saint-Moritz comme maître de sport et entraîneur.

Il y a un peu d'espoir de le sauver.

#### Incendie dans une fabrique de Thoune

Hier après midi, mardi, le feu s'est déclaré dans la fabrique de machines Selve, à Thoune.

Le feu a éclaté à trois endroits différents. Deux foyers ont pu être immédiatement éteints, tandis que le troisième a continué de s'étendre dans les combles de la nouvelle usine, sans cependant causer beaucoup de dégâts. Ainsi l'exploitation ne sera pas suspendue. Le sinistre est dû à l'éclatement de la conduite d'huile qui avait été placée à une très forte pression.

Les dégâts s'élèvent à environ 20,000 fr. L'incendie a été circonscrit après une heure d'efforts.

#### Morte de froid

Dans la forêt d'Aegerten, près de Russwil (Lucerne), hier mardi, M<sup>me</sup> Theresia Muff-Amrein a été trouvée morte de froid.

#### Eboulement

Lundi, il s'est produit sur la route Zweilütschinen-Grindelwald, près de l'Ortwald (Berne), un éboulement de rochers qui a causé quelques dégâts à la route récemment corrigée et a endommagé deux granges vides. Les blocs de pierre se trouvant sur la route et sur la voie ferrée ont été enlevés, de sorte qu'il ne s'est pas produit d'interruption du trafic.

## Pour la langue française

Le laisser aller de leur langage fait prononcer à de nombreuses personnes le mot géographique de la façon suivante : « Toi, Fernand, va apprendre la jographie. » *Géo* forme deux syllabes : gé-o.

D'autres personnes prononcent *géole, géolier* en faisant deux syllabes avec la première syllabe : *géole, géolier*. Ces mots sont de la même famille que *enjôler* et *enjôlier* et doivent se prononcer *jôle* et *jôlier*, car la lettre *e* n'a été intercalée que pour ne pas laisser donner à *g* le son de *que*, comme dans *gala*.

## La Présentation de Notre-Seigneur au Temple

La fête de la Présentation de Notre-Seigneur reflète au calendrier liturgique à la saison où la perce-neige — douce et lisse sœur du givre — devrait reparaitre au jardin : fête de l'humilité comme l'Annonciation, fête de la première procession, du cortège si humble que les hommes n'ont pas remarqué.

Pour la première fois, cependant, le Fils de Dieu sortait de l'obscur grotte de Bethléem et paraissait au grand jour.

La Vierge l'appuyait contre elle, ainsi que le prêtre tient l'ostensoir à la Fête-Dieu; comme le prêtre élève l'hostie à la messe, elle élevait l'Enfant dans la lumière pour le rapprocher de son visage. Elle le cachera, le soir, au retour, sous son manteau, et tel sera aussi le geste du curé de paroisse, emportant le viatique sous sa pèlerine d'hiver.

Humble cortège, assurément, composé de trois ou quatre personnages, mais l'un d'eux est le Roi des rois, l'autre la Fille du Très-Haut et le troisième est celui que Dieu a choisi pour veiller sur son Fils et sur la Reine des Vierges. Dans les anciennes peintures, une jeune fille accompagne au temple l'enfant qu'on présente à l'autel et elle tient contre son cœur deux tourterelles ou deux colombes. Fraîche apparition, cette figure souriante, chez les primitifs flamands et italiens, contraste avec le visage grave de la Vierge, Pietà future, à qui le vieillard prédit le glaive de douleur.

Le petit cortège chemine et nul n'y prend garde. Ce sont de pauvres gens pareils à beaucoup d'autres sur la route de Jérusalem. Ils passent au milieu des créatures de Dieu, et les arbres ne s'inclinent point; qui sait si les fleurs leur sourient au bord du chemin? Personne n'en jette sous leurs pas comme on le fera plus tard, au jour des Rameaux. Nul encens ne monte au ciel, aucun chant ne s'élève; la colline de Sion ne tressaille pas d'allégresse et ses filles n'accourent point vers leur roi!

Comment Jérusalem reconnaîtrait-elle son Dieu? Ce groupe infime n'a rien de royal: un homme en manteau de laine, une jeune femme, la tête voilée, comme les femmes de l'Orient, un nouveau-né emmailloté et les deux oisillons prescrits par la loi pour racheter le premier-né du pauvre!

Si, soudain, un ange avait clamé aux abords de la ville sainte: «Voici le Seigneur qui vient! C'est le Messie attendu! Il va s'offrir pour vos péchés comme un agneau! Peuples, jetez-vous à genoux!» Quel étonnement! Quelle risée aussi! Quoi! l'enfant de ces miséreux, le Messie promis, le Sauveur d'Israël! Où donc est son armée? Où sont ses richesses et son appareil princier?

Ainsi, de nos jours, combien se soucient du passage de la grâce? Sait-on y reconnaître le royal passage du Seigneur? Chacun court à ses affaires, à ses plaisirs ou à sa dure besogne, mais prend-on assez garde à l'offrande, sans cesse renouvelée sur nos autels, de ce même Messie qui s'offrait à Jérusalem? Quel petit cortège aux messes de la semaine! O petite assistance des humbles en vêtements sombres!

Or, au Temple, veillent cependant deux êtres d'attente et de désir: Siméon et Anne, deux fidèles dont l'espoir ne sera pas confondu. Eux seuls ont eu la révélation de la majesté du petit cortège: la divinité de l'Enfant qui s'offre, la douleur de la mère au cœur transpercé, les luttes et les contradictions qui s'opposent au règne de l'Esprit jusqu'à la fin des temps.

Je ne sais si quelque margelle d'un puits, où Joseph s'arrêta pour faire boire l'âne, servit de premier reposoir à cette première procession, mais certainement la poitrine du vieillard Siméon et les bras de la prophétesse Anne formèrent les deux autres.

Reposoirs des cœurs fervents, plus beaux que les autels du Temple: illuminés par les flammes de la foi et de l'espérance, l'encens de la louange s'y exhale et les fleurs magnifiques de l'amour divin les embaument à jamais.

Hélène de Diesbach.

## CARNET DE LA SCIENCE

### Le poisson qui éclate

Le professeur américain Beebe, qui, dans

une sphère d'acier, la « bathysphère », se fit descendre à plusieurs centaines de mètres, dans la mer, a décrit ce qu'il avait vu. Il a notamment conté ce qui suit: « Un gros poisson à forme ronde se dirige rapidement vers notre « bathysphère » et s'arrête à la contempler comme pour en étudier le mystère: nous remarquons que, petit à petit, sa luminosité augmente et son corps se gonfle jusqu'à devenir un ballon bien rond et complètement phosphorescent; puis, soudainement, comme on le voit pour les petits ballons d'enfants percés par une aiguille, le poisson éclate et nous voyons son corps réduit en miettes retomber vers le fond. »

## LA « SILVANIA »

On nous écrit :

Le public catholique a été suffisamment renseigné sur cette jeune institution pour nous dispenser de la lui présenter à nouveau et d'entrer dans de longs détails à son sujet.

Qu'il nous suffise de rappeler, pour ceux qui l'ignoraient encore, que la *Silvania* est une ligue d'étudiants dont le but est de publier et de distribuer gratuitement des brochures destinées à défendre les principes catholiques. Elle est à la fois une œuvre apologetique et une heureuse et précieuse auxiliaire de la presse catholique, très originale en sa forme nouvelle, et, surtout, d'une vaillance et d'un optimisme admirables. Elle a, de plus, le mérite de veiller à son heure, car elle apparaît au moment où les adversaires les plus acharnés du christianisme en général et spécialement du catholicisme répandent dans le monde entier, villes, villages et campagnes, avec une haine diabolique et une étrange furie, leurs funestes théories, cherchant à détruire toute religion et, avec elle, la civilisation, après en avoir (ils le croient du moins) sapé et bouleversé les bases.

C'est contre cette action délétère et redoutable à tous les points de vue, et contre tant d'autres manifestations analogues à tendance subversive: nihiliste ou maçonnique, que s'élève, magnifique d'ardeur, d'enthousiasme, d'énergie, d'entrain et d'esprit de sacrifice, la jeune, la bouillante *Silvania*, dont le drapeau flotte maintenant non loin de Sempach, dans la riante, idyllique et fertile contrée de Neuenkirch (canton de Lucerne).

Les premiers battements d'aile de la *Silvania* datent de 1919. A ce moment, elle n'avait pas de nid où s'abriter et sa valeur ne s'était pas encore affirmée. Ce n'est que plus tard, grâce à la générosité et au désintéressement de l'un de ses promoteurs et fondateurs, qu'elle trouva un gîte où elle put se vouer à son apostolat et commencer ses travaux. Ceux-ci ont pris, depuis 1923, une envergure des plus réjouissantes, voire insoupçonnées, qui n'a fait que s'accroître. Actuellement, c'est à 100,000 et à 150,000 exemplaires que la *Silvania* répand ses brochures.

Magnifique essor! Epanouissement d'autant plus extraordinaire que les ressources et installations dont l'œuvre dispose à l'heure actuelle sont des plus modestes, je dirai même précaires.

Mais la *Silvania* a foi en sa bonne étoile. Elle compte aussi beaucoup sur l'esprit de sacrifice et l'idéalisme de ses membres, amis et protecteurs.

Elle prospérera, n'en doutons pas. Il ne lui faut plus qu'une certaine mise au point que l'expérience acquise lui suggérera sûrement, puis quelques dons généreux pour lui permettre de procurer à la jeunesse travailleuse et ardente qui lui voue ses forces, une partie de ses vacances et son intelligence, un minimum de confort qu'elle ne demande même pas, dont elle sait du reste fort bien se passer, mais dont elle aurait pourtant grand besoin pour vivre et opérer dans de meilleures conditions.

Les dons en espèces ou en nature: machines, ustensiles de ménage, ameublement, objets divers, indispensables à son entreprise ou capables de lui rendre service, la *Silvania* les recevra toujours avec la plus vive reconnaissance, comme une marque de sympathie et un précieux encouragement.

Jusqu'ici, la *Silvania* n'a pu étendre son action qu'à la Suisse alémanique. Elle songe depuis quelque temps déjà à en faire bénéficier aussi la Suisse romande, aussitôt qu'elle y aura trouvé des collaborateurs dévoués. Elle fera paraître alors, en langue française, des brochures qui ne manqueront pas d'être bien accueillies.

## THÉOPHILE ROBERT PEINTRE RELIGIEUX

De Mgr Besson, dans l'Illustration vaticane :

Au milieu de toutes les extravagances qui s'étaient en notre siècle désaxé, celles d'un certain art prétendu religieux, sans mesure, sans harmonie et sans foi, parce que sans attache avec le passé chrétien, ne sont pas les moins redoutables. Des protestations nombreuses se sont élevées, de toutes parts, contre les horreurs qui menacent d'envahir nos sanctuaires, et la voix très ferme du Souverain Pontife, avec une insistance qui fait comprendre la gravité du mal, ne cesse de nous redire les saintes exigences de la vraie piété dans le domaine artistique.

Nous-même, évêque d'un diocèse où les influences les plus diverses viennent se rencontrer, témoin d'une renaissance d'art religieux très réconfortante, mais aussi de certaines déviations regrettables, nous avons cru devoir donner dans notre bulletin diocésain (*Semaine catholique*, 1932, 23 juin, p. 385) quelques directions précises :

« Nous avons eu souvent, disions-nous, l'occasion de féliciter nos artistes de l'effort qu'ils accomplissent en vue de rénover l'art religieux. Lors de la consécration ou de la bénédiction d'églises ou de chapelles, nous sommes publiquement réjoui des résultats obtenus. Même certaines audaces ne nous ont point effrayé: le génie humain doit avoir ses coudées franches. »

« Mais nous ne sommes pas sans inquiétude en présence de tendances qui se dessinent dans les revues destinées moins aux spécialistes qu'au grand public. Et, puisque l'art religieux relève, en somme, de l'autorité religieuse, nous croyons remplir un devoir de notre charge en mettant en garde messieurs les artistes et ceux qui leur confient la construction ou la décoration des lieux de culte, contre certaines excentricités qui portent trop visiblement la marque du déséquilibre contemporain. On a fait, hors de chez nous, des expériences suffisamment concluantes, pour que nous n'ayons pas besoin de les renouveler chez nous. »

« Une église est une église et non point un garage, ni un cinéma, ni un comptoir d'échantillons. Tout y doit porter à la prière. Que la forme extérieure elle-même le fasse comprendre. Que les peintures y soient autre chose que des décors de théâtre ou de maisons de jeux, que les statues de saints ne remplissent pas l'office de repoussoir pour les pauvres fâchés. Paisons notre inspiration religieuse aux sources vives de la piété chrétienne qui jaillit de notre sol, et renouons aux formules exotiques venues du paganisme — du paganisme moderne, plus encore que du paganisme classique. »

« Nos grands artistes à qui la Providence a départi de si beaux talents et qui nous ont donné des œuvres si originales, si puissantes, si sincères, comprendront certainement cette mise en garde. Plusieurs même l'ont devancée: nous les en remercions. »

Dans ces conditions, nous avons pensé que les lecteurs de l'Illustration Vaticane auraient quelque plaisir à faire connaissance avec un de nos meilleurs peintres suisses modernes: Théophile Robert. Il appartient à une famille de grands artistes du canton de Neuchâtel; depuis plus d'un siècle, en effet, les Robert sont connus comme des maîtres de premier ordre. La flamme, du reste, n'est pas près de s'éteindre; car le fils de Théophile, qui achève actuellement sa formation dans l'atelier du célèbre sculpteur religieux français Henri Charlier, semble vouloir suivre magnifiquement la tradition familiale.

Après s'être fait remarquer dans tous les genres de peinture, paysages, portraits, natures mortes, etc., Théophile Robert, qui avait exécuté déjà, voici vingt ans, une monumentale Crucifixion pour l'église Saint-Paul de Lucerne, se consacre de plus en plus exclusivement aux sujets religieux. Il les traite dans une note tout à fait personnelle, mais sans briser avec l'authentique manière des grands maîtres chrétiens, et surtout avec un sens religieux sincère et profond. Ses fresques et ses toiles font vraiment méditer et prier.

Qu'il soit permis, en terminant, de citer un trait qui nous semble bien caractéristique. Un jour, quand Théophile Robert peignait les stations du Chemin de la Croix sur les murs de la nouvelle église de Tavannes (canton de Berne), il se trouva que des maçons, travaillant à des ouvrages de détail, faisaient passablement de bruit. Le peintre, alors, d'une voix suppliante, leur dit: « Quand je fais les autres figures, faites du fracas tant que vous voulez; mais quand je commence une tête de Christ, de grâce, laissez-moi tranquille et laissez-vous. » L'âme de Théophile Robert est tout entière dans cette réflexion.

(Cet article est accompagné de très belles reproductions de tableaux de Théophile Robert.)

## Navigation aérienne

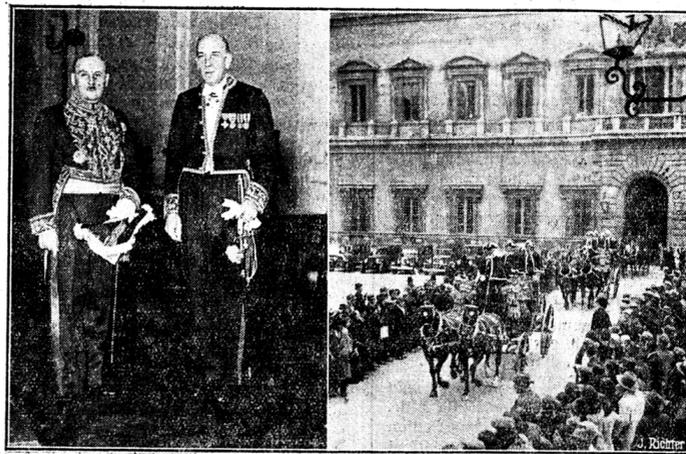
### L'escale espagnole du « Graf-Zeppelin »

Le conseil des ministres espagnol vient d'étudier les propositions de la compagnie Zeppelin en ce qui concerne l'aéroport de Séville.

Ces propositions étaient au nombre de trois: installation d'un mât d'amarrage; installation d'un mât et d'un hangar; installation d'un mât, d'un hangar et d'une usine à gaz. Le gouvernement de Madrid s'est prononcé en faveur de la première solution, qui est la plus économique.

On sait qu'il s'agit de l'aménagement à Séville d'une base d'escale qui servira au Graf-Zeppelin lors de ses voyages en Amérique du sud.

## Les relations entre la France et l'Italie



Arrivée à Rome du nouvel ambassadeur de France A gauche, M. Henri de Jouvenel, introduit auprès du roi d'Italie par le marquis d'Ajetta, maître de cérémonies de la Cour. A droite, M. Henri de Jouvenel, quittant le palais Farnèse, siège de l'ambassade de France, se rend au Quirinal.

## Automobilisme

### Le Salon d'Amsterdam

Précédant de quelques semaines le Salon de Genève (10-19 mars), l'exposition néerlandaise annuelle de l'automobile vient d'ouvrir ses portes à Amsterdam.

Soixante-sept marques d'automobiles y ont envoyé leurs nouveaux modèles. On compte 25 maisons américaines, 14 anglaises, 10 allemandes, 9 françaises, 5 italiennes, 2 belges et 2 autrichiennes.

La production américaine règne en maîtresse en Hollande et sur le total de la circulation on compte plus de 80 % de véhicules venant des Etats-Unis.

C'est par son prix peu élevé que la construction américaine a conquis une clientèle qui aime les voitures puissantes.

Mais, comme on prête au gouvernement hollandais l'intention de taxer l'essence, on prévoit maintenant que la faveur ira aux voitures de petite puissance, à la condition d'être vastes et spacieuses.

### Le règlement du championnat suisse

La commission sportive de l'Automobile-Club de Suisse vient de publier le nouveau règlement du championnat suisse. Les courses comptant pour ce championnat se disputent aux dates suivantes: 12 mars: kilomètre lancé à Genève; 4 ou 11 juin: Montreux-Caux; 25 juin: Rheineck-Walzenhausen; 3 septembre: course de côte du Monte-Ceneri.

### Les enseignements d'un rallye

Comme au lendemain de toutes les grandes courses, les organisateurs du rallye de Monte-Carlo, étudiant les résultats, se sont préoccupés des améliorations possibles au règlement de 1934. Il apparaît, après l'expérience de cette année, que la formule de l'épreuve accélération-freinage a donné d'excellents résultats. Elle doit être maintenue dans l'avenir.

Il n'y a pas eu, en effet, cette année, comme l'an dernier, les transformations des véhicules, dont on modifiait, après l'arrivée la multiplication du pont-arrière, ainsi que les dimensions des roues, afin de mieux réussir une épreuve de marche au ralenti, épreuve qui a été supprimée cette année.

Il restera à étudier la possibilité d'un règlement plus sévère quant à la moyenne. Les 40 kilomètres à l'heure imposés par le dernier règlement n'ont pas été suffisants pour départager treize concurrents venus de Tallinn (Estonie) sans aucune pénalité, malgré 3800 kilomètres accomplis sur des routes difficiles.

## AVIATION

### La traversée des Alpes en avion sans moteur

Nous avons annoncé que l'aviateur suisse Farner, un spécialiste du vol à voile, allait tenter la traversée des Alpes sur un planéur.

Farner sera tiré par un avion Moth que pilotera l'aviateur Fretz. Arrivé à une hauteur de 3000 m. environ, le planeur sera libéré. Pour faciliter la manœuvre délicate du « lâchage », on installera une communication téléphonique entre les deux appareils. C'est là une nouveauté. Jusqu'ici, en effet, convoyeur et convoyé ne communiquaient que par signaux de la main.

L'itinéraire prévu passe à l'est du massif du Gothard. De Dübendorf, Farner se dirigera vers le sud, par Einsiedeln, le Klausen, le massif du Todi, Disentis, le Lukmanier, Bellinzona, Lugano, Côme et Milan. C'est là un parcours à peu près vertical (c'est-à-dire nord-sud) de 250 kilomètres environ, que Farner compte couvrir en deux heures et demie ou trois heures. La partie du trajet la plus difficile sera celle conduisant au-dessus du Todi (3203 mètres) et du Piz-Medel (2780 mètres).

### La « Swissair »

Il ressort du rapport de la « Swissair », société suisse pour le trafic aérien, relatif à la seconde année d'exploitation, que, sur un réseau régulièrement parcouru de 4250 km. environ, il y a eu un total de 3289 vols en 1932 (en 1931: 3460), représentant 670,436 km. (1931: 724,476 km.) de parcours. La « Swissair » a transporté 11,833 passagers (10,282), 149,671 kilos de colis (170,871), 61,016 kilos d'envois postaux (84,065) et 123,872 kg. de bagages. La charge totale de transport fut utilisée dans la proportion de 39,6 % (28,7 %). A côté du trafic régulier, 129 vols spéciaux furent effectués en 1932 (196), avec 358

(157) passagers et représentant un parcours total de 30,260 km. (19,430).

Il y a eu enfin, l'an dernier, 432 vols circulaires et au-dessus des Alpes (1931: 418), avec 2191 passagers (en 1931: 2462).

## LES SPORTS

### Le champion suisse de ski pour 1933

A la suite des courses nationales de ski, disputées samedi et dimanche à Einsiedeln, le classement de la course combinée (champion suisse) s'établit comme suit :

1. Prager, Davos, champion suisse 1933, 436,7 points (champion suisse en 1932: Elias Julien, Zermatt);
2. Ogi, Kandersteg, 433,6;
3. Anderegg, 424,2;
4. Kleger;
5. Piguet, Le Brassus.

### A Chamonix

Hier mardi, à eu lieu, à Chamonix, le championnat international pour petits bobs, auquel la Suisse était représentée par Musy et Bouvier. Les résultats sont les suivants: 1. Roumanie; 2. France I; 3. Suisse; 4. France II.

### Les championnats d'hiver universitaires

A Bardonnèche (Piémont), hier mardi, le concours de « slalom » a été gagné par Guarnieri (Italie), 2 m. 27 sec.; 2. Streiffner (Suisse); 3. Suter (Suisse); 4. Glaser (Suisse). Le jury a, parait-il, infligé aux Suisses des pénalités injustifiées, dont le résultat a été de donner la victoire au concurrent italien.

Classement combiné descente et « slalom »: 1. Orletti (Italie), 96,5 points; 4. Streiffner (Suisse), 88,93; 8. Suter (Suisse) 76,885; 10. Glaser (Suisse), 71,55.

En hockey, l'équipe suisse a été battue (1 à 0) par l'équipe lettone.

## LA VIE ÉCONOMIQUE

### Mécanisation des abattoirs

Les ateliers de constructions mécaniques de Vevey ont installé, récemment, l'équipement mécanique des abattoirs de Sion, Vevey, Aigle et Montana.

## Echos de partout

### BEADCOOP DE SERINGUES

Arrêtées en plein succès, durant le mois de janvier, les représentations de *M. de Pourceaugnac*, à la Comédie française, doivent être reprises en ce mois de février. C'est peut-être le gouvernement qui a demandé à revoir la farce de Molière pour se distraire du souci des affaires.

Louis-Philippe, grand amateur de gaudrioles, ne procédait pas autrement quand il avait quelques ennemis — et il en eut. Il commandait aux acteurs du Théâtre français de venir lui jouer aux Tuileries *M. de Pourceaugnac*; même, il daignait écrire de sa main quelques recommandations essentielles, dont une figure encore aux archives du théâtre: « *Surtout, beaucoup de seringues.* »

### MOT DE LA FIN

— Alors, ce ministère Daladier? — C'est encore de la salade dans le saladier.

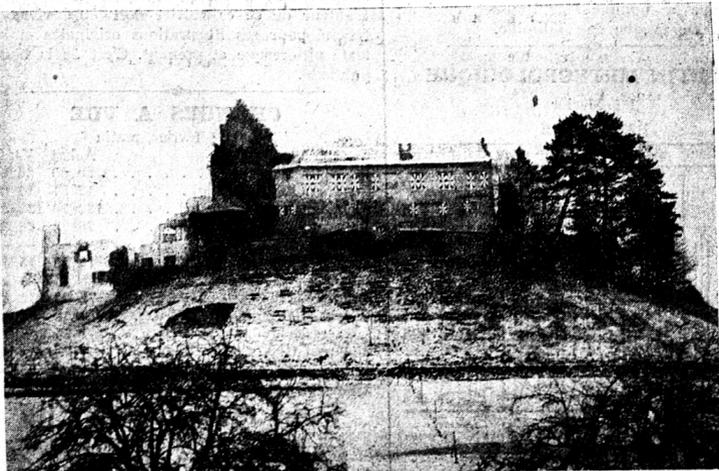
## MERCREDI SOIR



Mme A. M. GUGLIEMETTI

chantera des airs d'Opéra de Puccini, Rossini, etc., à Varsovie. Vous pourriez l'entendre très facilement comme si elle ne chantait que pour vous, en prenant à l'essai un des nouveaux récepteurs PHILIPS 630 à super-inductance, récepteur très musical et à forte sélectivité.

## LES GRANDS INCENDIES



LE CHÂTEAU DE SCHWANDEGG

près de Stammheim (Zurich), incendié en partie dernièrement. Ce château apparaît dans l'histoire au XIII<sup>me</sup> siècle comme siège d'une famille vassale des Habsbourg. On y avait installé un asile d'enfants.

# FRIBOURG

## Une aide de l'Etat en faveur des Chemins de fer électriques

On a vu figurer aux tractanda du Grand Conseil un projet de décret concernant une aide financière en faveur des Chemins de fer électriques.

Voici le message du Conseil d'Etat sur cet objet.

Monsieur le président, Messieurs les députés,

Par lettre du 4 janvier 1933, le conseil d'administration des Chemins de fer électriques de la Gruyère nous a fait part des difficultés économiques auxquelles il est en proie actuellement et il demande à l'Etat de l'aider à les surmonter.

En 1913 déjà, cette entreprise publique de transport avait été remise à flot par l'Etat de Fribourg, au prix d'un important sacrifice. A partir de cette époque, grâce à une direction énergique et capable, elle réussit à assurer, d'une manière satisfaisante, son exploitation et à faire face à ses charges, sans, toutefois, parvenir à constituer des réserves permettant de surmonter une crise sérieuse.

Les années maigres étant venues, l'entreprise se trouve hors d'état de faire pièce aux contre-coups désastreux de la pénurie qui va chaque jour s'aggravant.

Le déchet dont souffrent les C. E. G. et, avec eux, la plupart des autres entreprises similaires, a pris une tournure inquiétante à partir de l'année 1931. S'il n'a pas été trop sensible en ce qui concerne le trafic voyageurs, il s'est, par contre, fait jour d'une manière alarmante dans le transport des marchandises où, en regard des 105,000 tonnes enregistrées en 1920, il ne restait plus que 53,524 tonnes en 1931 et environ 40,000 tonnes en 1932.

Nous devons admettre, en toute objectivité et impartialité, que la direction et l'administration des C. E. G. ont fait tout leur possible pour conjurer le déficit de leur exploitation et que, en toute justice, elles ne sauraient en être rendues responsables. Toutes les occasions de réduire les dépenses, soit en ce qui concerne le personnel, soit sur le matériel, ont été saisies dans la mesure où elles étaient compatibles avec les exigences inévitables du service. D'autre part, rien ne fut négligé pour augmenter les recettes, attirer la clientèle, développer et favoriser le tourisme en Gruyère et procurer à la Compagnie toutes les ressources possibles. Ces mesures ont permis à l'entreprise de poursuivre son activité normalement et de se maintenir en équilibre jusqu'en 1930, de sorte que, sans la dépression actuelle, l'exploitation eût été assurée tant bien que mal.

Mais la crise intense qui sévit exerce sur les finances de la Compagnie des ravages funestes et profonds. Les comptes de 1931 bouclèrent déjà par un solde passif de 41,959 fr. L'exercice 1932 accuse un découvert de 95,000 fr. qui s'ajoutera au précédent et le budget de l'année actuelle se solde par un déficit probable de 111,500 fr.

Malgré de nouveaux sacrifices imposés au personnel, il est évident que des remèdes énergiques doivent être appliqués si l'on veut conserver à notre pays une artère ferroviaire qui nous paraît indispensable à son existence économique.

D'autre part, il est bien certain qu'il n'est pas possible, sans porter préjudice aux régions desservies, ou sans compromettre la sécurité des voyageurs, de réduire le nombre des trains et d'abaisser davantage les dépenses d'exploitation.

Pour lui permettre de franchir le mauvais passage où les contingences échappant à la volonté humaine l'ont amenée, l'entreprise demande à l'Etat d'assurer, pour l'année écoulée, le service des intérêts de sa dette de l'emprunt de 2,100,000 fr. et s'élevant au montant de 94,500 fr. Cette action de secours est, à notre avis, absolument indispensable pour permettre aux C. E. G. de remplir, en cette période critique, leur mission d'utilité publique.

Dans ces conditions, nous avons l'honneur de vous proposer d'accepter cette suggestion et de nous donner, en sanctionnant le projet

de décret que nous vous soumettons, les possibilités de la mettre en pratique. Nous saisissons cette occasion, etc.

### Aux Chemins de fer fédéraux

La Direction du 1<sup>er</sup> arrondissement des Chemins de fer fédéraux a admis au bénéfice de la retraite, à partir du 1<sup>er</sup> février, M. Johann Liebermann, chef de district de première classe, à Flamatt, auquel incombait le service de surveillance et d'entretien de la voie du tronçon Payerne-Fribourg-Berne.

M. Liebermann, qui quitte l'administration des Chemins de fer après 40 ans de bons et loyaux services, fut toujours un fonctionnaire aimable et dévoué. Aussi son départ sera-t-il vivement regretté.

### La chapelle de Péroles

Le Conseil fédéral a pris une décision sur le dépôt de quelques-unes des œuvres d'art acquises avec les fonds de la fondation Gottfried Keller. Vingt quatre peintures sur verre et six œuvres plastiques de la chapelle de Péroles resteront dans cette chapelle.

### Caisse Raiffeisen d'Aumont

On nous écrit :

Les unes après les autres, ces utiles institutions ont leur assemblée annuelle. Celle d'Aumont se réunissait dimanche dernier pour prendre connaissance des comptes 1932, répartir le bénéfice et s'encourager mutuellement pour une nouvelle période. Malgré la crise, le bilan a encore augmenté, ce qui prouve que, avec de l'économie, le paysan peut encore avancer. Les considérations du président sont dignes de remarque. Dans son rapport, il s'est exprimé ainsi : « Les temps sont durs ; la crise ne diminue pas ; le paysan fait toujours moins de recettes, c'est pourquoi il n'y a de remède que dans l'économie, la restriction des dépenses qui ne sont pas de première nécessité, un travail toujours plus intense et plus rationnel et la vente de produits de choix. » Cette caisse en est à son 13<sup>ème</sup> exercice. Sa marche a toujours été ascendante et l'année 1932 souligne sa prospérité. Les services qu'elle rend sont très appréciables. Souhaitons qu'elle se développe toujours davantage.

### Concert du chœur d'hommes « La Mutuelle »

La Mutuelle donnera un concert dimanche prochain, 5 février, après midi, à 5 heures, dans la salle du Capitole. Elle s'est efforcée d'offrir au public, cette année-ci, une audition particulièrement intéressante, puisque, en plus des nombreux chœurs, on aura l'occasion d'y applaudir deux solistes : M<sup>lle</sup> Chappuis, professeur de chant à Fribourg, et M. Kremel, pianiste, directeur de musique à l'Institut Dr Schmidt, à Saint-Gall.

### A Courmoullens

On nous écrit :

L'Union romande des travailleurs catholiques d'Estavayer donnera dimanche, 5 février, à 3 heures de l'après-midi et à 8 heures du soir, à la grande salle de l'auberge de Courmoullens, la dernière pièce de M. le docteur Louis Thurler, *Les Boissansois*.

Nous ne voulons pas déflorer le morceau en donnant une analyse de cette pièce qui n'en pourrait fournir qu'une imparfaite idée. Le personnage central de la pièce est Agnès, une jeune femme d'abord heureuse épouse et mère d'un unique enfant. L'étoile du bonheur ne tarde pas à pâlir. Luc, le père, une excellente nature, buveur à l'époque des fiançailles, reste le mari buveur. Le père, après une longue lutte entre l'amour du foyer et son penchant de prédilection, périt sous le couteau d'un colporteur sans méchanceté que l'alcoolisme à son tour a fait assassin.

M. le docteur Thurler a prouvé dans cette pièce que, à côté d'un fin lettré, il est un spirituel écrivain, un observateur judicieux, un apôtre courageux. Le désir de défendre une grande cause s'accuse dans toutes les lignes avec une éloquente ardeur.

Le public de Courmoullens et des environs se rendra sans doute nombreux à ces séances théâtrales.

### Banque du Crédit gruyérien

Le Crédit gruyérien aura son assemblée générale, à Bulle, le 6 février.

Le bénéfice net pour 1932 est de 57,618 fr. 20 cent. Le conseil d'administration propose de répartir aux actions un dividende de 4,123 % ; d'allouer à l'administration déléguée la rémunération statutaire, réduite à 2000 fr. ; de reporter à nouveau le solde de 14,380 fr. 20.

### Adjudication

La Direction des Chemins de fer fédéraux a adjugé aux Etablissements Sarina, S. A., à Fribourg, l'installation complète des cuisines du nouveau buffet de la gare, à Delémont.

### Etat civil de la ville de Fribourg

#### Naissances

21 janvier. — Dénervaud, Canisia, fille de Jules, journalier, de Bouloz et Villaz-Saint-Pierre, et de Fernande née Deschoux, domiciliés à Villars-d'Avry.

22 janvier. — Rime Suzanne, fille d'Ernest, tailleur, de Charmey, et d'Antoinette née Hassenfratz, ruelle de Jolimont, 21.

23 janvier. — Bulliard André, fils de Charles, journalier, de Corpataux, et de Louise née Bongard, domiciliés à Givisiez.

Gobet André, fils de Paul, employé d'Etat, de Massonnens, et de Marie née Kessler, rue Marcella, 20.

24 janvier. — Strickler Oscar, fils de Walter, correspondant, de Richterswil (Zurich), et de Marthe née Blank, domiciliés à Lenzburg.

25 janvier. — Vernaz Jean-Pierre, fils de Marcel, mécanicien, de Sciez (Haute-Savoie), et d'Eugénie née Mooser, domiciliés à Vevey.

Jungo Anne-Marie, fille d'Alphonse, horloger, de Fribourg et Saint-Ours, et d'Angèle née Kœstinger, rue de l'Hôpital, 17.

Chenaux Gabriel, fils de Cyrille, journalier, de et à Ecuwillens, et d'Amélie née Chavaillaz.

26 janvier. — Rieben Suzanne, fille d'Ernest, mécanicien, de Niederwichtach (Berne), et de Jeanne-Marie née Uldry, domiciliés à Bulle.

Dévaud Gilbert, fils de René, scieur, de Mosel, et de Berthe née Fischer, Vignettaz, 10.

Falk Paul, fils de Conrad, maréchal, de Cormondes, et de Lucie née Egger, domiciliés à Marly-le-Grand.

Bayaud Charles, fils de Xavier, menuisier, de Bottens (Vaud), et d'Augustine née Meuwly, Planche supérieure, 201.

### Radi.

#### Jeudi, 2 février

##### Radio-Suisse romande

12 h. 40 (de Lausanne), gramo-concert. 13 h. 40, informations financières. 15 h. 30 et 16 h. 20 (de Genève), Broadcasting Serenaders. 16 h. (de Lausanne), Conversations, par M<sup>me</sup> Breuleux. 18 h. (de Lausanne), causerie sportive, par M. Voillat. 18 h. 35, leçon d'italien. 19 h. (de Genève), radio-chronique et commentaires sur les travaux de la Société des Nations. 19 h. 15, correspondance parlée. 19 h. 30 (de Genève), chronique théâtrale, par M. Fabre. 20 h. (de Lausanne), quelques mots sur la musique. 20 h. 10, récital de piano et de violoncelle, par M<sup>lle</sup> Clara Haskil et M. André Lévy. 20 h. 55 (de Lausanne), récital de chant par M<sup>me</sup> Doubentzef. 21 h. 25 (de Copenhague), concert dano-européen. 22 h. 15, dernières nouvelles.

##### Radio-Suisse allemande

12 h. 40 (de Bâle), concert récréatif. 20 h., retransmission de Saint-Gall : concert consacré à Wagner.

##### Stations étrangères

Munich, 19 h. 25, concert récréatif. Hambourg, 18 h. 55, festival Wagner : « Rienzi », opéra en cinq actes. Heilsberg, 20 h. 10, concert du soir. Londres national, 16 h., concert, retransmis d'un hôtel. 22 h. 40, récital de chant et de violoncelle. Vienne, 17 h., concert d'orchestre. Radio-Paris, 13 h. 30, concert d'orchestre. Poste Parisien, 21 h. 30, soirée poétique. Strasbourg, 19 h. 30, concert d'orchestre. Budapest, 22 h. 30, concert d'orchestre.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.



Mademoiselle Otilie Sautaux, à Montagny-les-Monts ; M. et M<sup>me</sup> Albert Sautaux et leurs enfants, à Montagny-la-Ville ; M. et M<sup>me</sup> Placide Francey et leurs enfants, à Coussel ; M. et M<sup>me</sup> Pierre Rossier et leurs enfants, à Montagny-les-Monts ; M. et M<sup>me</sup> Pacifique Sautaux et leurs enfants, à Montagny-les-Monts, ainsi que les familles parentes et alliées, font part du décès de

### Monsieur Frédéric SAUTAUX

leur cher père et grand-père, enlevé à leur affection, dans sa 80<sup>ème</sup> année, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu vendredi, 3 février, à 10 heures, à Montagny.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

### A vendre A VENDRE

2 taurillons âgés de 13 mois, blancs et rouges et 2 vachettes âgées de 5 semaines, ch. Victor Burgy, Noréaz, 10429. S'adresser à Joye-Clerc, à Prez-vers-Noréaz.

### Vente juridique d'une automobile

Lundi, 6 février 1933, à 11 heures, devant la Grenette, à Fribourg, l'office vendra au plus offrant et au comptant : une auto « Fiat » 501, 8 HP, en parfait état de marche, 150 litres d'huile pour moteurs. 10435. Office des faillites de la Sarine.

Tous les jours :

ESCARGOTS PRÉPARÉS  
CUISES DE GRENOUILLES  
BONDELLES DE NEUCHÂTEL  
Gros arrivages — Bas prix

1<sup>er</sup> FRAICHEUR

### Au Faisan Doré

15, rue du Tir. Téléph. 9.37. Service à domicile — Expédition

### Ecole de gouvernantes

Ouverture à Lausanne. — Hygiène. — Psychologie. — Couture. — Etiquette. — Cours de 6 mois. — Placement des élèves. — Ecologie, 35 fr. par mois. Ecrire : Floriana, 22, av. de la Gare, Lausanne.

### Coupe de bois

A VENDRE importante coupe de bois de service et bois de feu : accès très facile. S'adresser à la Pisciculture de Marly.

### Vente de chédail et mobilier

Pour cause de mise à bail, le soussigné vendra à son domicile, à Farvagny-le-Grand, samedi, le 11 février, dès 10 heures du matin : 4 chars à pont, 1 char de marché à caisse à purin, 1 faucheuse, 1 râteau-fane à l'état neuf, traîneaux, herbes, harnais pour chevaux, 1 pressoir à fruits, 1 romaine, 2 potagers et différents objets : 4 tables, tables de nuit, lit, commode, canapé, 1 horloge de Bourgogne et une machine à coudre à pied, etc. 10424. Paiement comptant.

François Gremaud-Reynaud.

### JEUNE FILLE trouverait place

dans famille, à Zurich, pour se perfectionner dans le ménage et l'allemand. Vie de famille et petits gages assurés. 5435. Offres à Famille Müller-Späh, Zähringerstrasse 33, Zurich, 1.

### TROIS représentants-dépositaires

cherchés pour cantons de Fribourg, Valais, Vaud et Berne, avec auto, dispo. Fr. 1200.- à 1500.- pour dépôt. Commission 40 %. Grand avenir pour voyageur-travailleur et débrouillard. 3066. Indispensable S. A., 2, Troisrods, par Boudry rue des Lilas, GENEVE. (Neuchâtel).

### CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30

Un grand film policier entièrement parlé allemand.

### Der HEXER

d'après le roman d'Edgar Wallace.

Téléph. 1300

### ON DEMANDE un

### Domestique

de 22 à 30 ans, sachant bien traire. Entrée. Le 7 février. S'adresser à H. Feuz, Sadrass, par Boudry (Neuchâtel).

### CINEMA ROYAL

CE SOIR, la grande comédie

PARAMOUNT

### MONSIEUR ALBERT

avec

NOEL-NOEL BARON FILS  
BETTY STOCKFELD

TARIF RÉDUIT

Tél. 7.14

### Les manteaux en

### FOURRURES

de qualité, soldés à des prix incroyables, chez

### TIEFNIG

Fribourg, r. Romont, 11, au 1<sup>er</sup>, maison Yant

Très jolies jaquettes modernes depuis Fr. 90.—

Réparations, transformations, teintures

### A LOUER

A LA ROUTE DES ALPES,

ancien immeuble du Comptoir d'Escompte

bel appartement de 6 chambres

salle de bains et tout confort. 10427

S'adresser à Xavier Thalmann, 2, rue de Romont.

### VINS

de qualité et bon marché 77-2

Maison Jos. Baserba, Fribourg

### Vente juridique

L'Office des faillites soussigné, vendra aux enchères publiques le vendredi, 10 février 1933, dès midi, au domicile de Plus Marchon, à Bundtels, près Guin, selon l'inventaire, ce qui suit :

Chédail : 5 chars à pont, 1 petit char à ressort, 1 petit char à ressort et avec siège, 1 faucheuse, 1 fanesue, 1 râteleuse, 1 semoir, 1 tonneau à purin avec char, 1 pompe à purin, 1 char à lait, 1 bouillier à pommes de terre, 1 herse à prairies, 3 herse à champs, 1 chenaquet, 1 coupe-racines, 1 moulin à vanner, 1 hache-paille, 1 balance décimale, 1 charrette, 1 sarcoir, 2 harnais grisons, 2 colliers de devant, 2 colliers de vaches, couvertures de pluie et de laine, boîtes à lait, fourches, faux, échelles, 1 caisse à gravier, etc. etc.

Bétail : 1 cheval (jument), 8 vaches, 2 taureaux d'élevage, 3 génisses, 1 taureau, 4 porcs. 76-22

Le bétail ne sera misé que vers 2 heures. Tavel, le 28 janvier 1933.

L'Office des faillites de la Singine.

### Du feu sous les cendres

par Andrée VERTIOL

Yveline avait failli crier de joie et de désespoir en retrouvant Etienne toujours sympathique et bon, lui disant en quelques mots des choses si pitoyables, si affectueuses... si vraiment sincères, elle n'en doutait pas.

Mais pourquoi avait-il, après, excusé Marie-Fleur... parlé de sa santé délicate, de ménagements à prendre pour elle?... Dès lors, elle avait cessé de l'entendre ; le visage dissimulé sous ses voiles qui étaient censés cacher ses larmes, elle avait écouté d'autres paroles, serré d'autres mains... Elle l'avait laissé partir sans le revoir, défendant sa porte, après la cérémonie funèbre, de peur qu'il ne revint, lui, et qu'elle ne pût éviter d'en être heureuse.

Ah ! oui, maintenant il faudrait fuir... fuir parce que l'été le ramènerait à Saint-Chamand... fuir pour obéir à la voix de sa conscience... à la voix du mort... fuir pour que Dieu ne la punisse pas dans son fils, ce pauvre innocent, le seul être qu'elle eût à chérir dans ce monde désormais...

Et voilà que, comme jadis, dans la brume du soir, une ombre s'est glissée vers Yveline ; cette voix gutturale qui ne la fait même plus tressailler tant elle est habituée à l'entendre, sur le même ton d'adoration indicible, murmure tout près d'elle :

— Querida mia, que fais-tu là à souffrir toute seule ? Pourquoi ne me dis-tu pas tes

Mais la jeune veuve se redresse, fait le geste de repousser sa nourrice.

— Occupe-toi de Gérard, fait-elle, c'est le plus grand service que tu puisses me rendre...

— Le cher amour est couché et dort déjà... Tu devrais en faire autant.

Yveline répond ironique :

— C'est ça ! je vais aller me coucher à 9 heures... je t'assure que je suis disposée au sommeil... les événements m'y ont bien préparée !...

— Tu ne vas pas me faire croire, à moi, que c'est à cause du pauvre monsieur...

— Tais-toi, Rosario.

— Oh ! il mériterait bien tes regrets... Lui t'aimait ou n'aurait demandé qu'à t'aimer... Seulement tu as revu l'autre !...

— Tais-toi, répéta la châtelaine impérieuse et suppliante.

Mais l'Espagnole, sans tenir compte de ces injonctions :

— Alors tu n'es pas guérie ?... J'ai bien vu ton émotion quand tu as reçu sa dépêche, l'autre jour... puis lorsqu'il est venu te saluer au salon, j'ai regardé du coin de l'œil... La main que tu lui tendais tremblait comme des feuilles de bouleau... Tu l'as examiné... Tu le comparais avec le disparu... Tu le trouvais charmant encore... toujours... Comme si monsieur n'était pas aussi bien... mieux même, à mon avis... Mais, voilà, celui qu'on aime nous semble toujours vêtu d'or, celui qu'on a subit fait figure de loqueteux... la Madone le veut ainsi !

La jeune femme eut un cri indigné.

— Enfin, te tairas-tu... tu racontes des choses qui n'ont pas le sens commun... tu divagues... Tu n'as pas honte, fanatique Catalane, de mé-

l'immaculée, qui plane au-dessus de toutes ces misères !...

— Re deviendrais-tu pieuse, par hasard, prends de mi alma ? Ce serait le plus grand bien qui te puisse arriver... Fais seulement un vœu à Notre-Dame del Pilar et demande lui...

— Quoi donc ?

— La réalisation de tes desirs.

— Je t'en ai plus !...

— Tu disais cela il y a six années et tu mentais, tu le sais bien ; c'est comme aujourd'hui... j'en ai assez de te voir toujours souffrir, amor de mi corazón... Comme le proclame une romance de mon pays...

« Les tourments de l'amour sont les tourments les plus grands, car ils se pleurent en chantant... »

On n'ose laisser couler ses larmes... et : « Les larmes qu'on ne verse pas, dedans le cœur retombent toutes ! » Non ! Aux yeux du monde elles n'ont pas coulé tes larmes, pauvre martyre !... moi seule je les ai reçues et elles m'ont semblé de la poix fondue.

Et durant un moment, sans que sa maîtresse eût le courage de l'interrompre, la Catalane développa ce thème, faisant de son idole une victime de la fatalité... Tous les encens, même les plus grossiers, ont un pouvoir sur les êtres orgueilleux.

A respirer celui que Rosario brûlait à ses pieds, Yveline sentait ses remords s'apaiser... Vraiment cette créature ignorante et fanatique avait toujours eu sur la jeune femme une influence néfaste. Maintenant, elle ne se défendait plus d'entendre cette voix qui avait bercé son enfance ; elle écoutait.

L'Espagnole continuait :

« Tu n'as pas honte, fanatique Catalane, de mé-

bonheur ! D'ailleurs, le sien pourrait peut-être ne pas être bien durable.

« Sans les fards, elle serait bien pâle, la madame Etienne !... C'est une fleur en train de se faner... Il paraît que, au vieux château, on s'inquiète de sa santé... Ils ont déjà perdu deux enfants en bas-âge, chez le colonel... Alors... alors... tu vois ce que je pense... si elle faisait comme eux... si elle mourait bientôt, ton Etienne redeviendrait libre... Et puis, pour ton malheur, tu l'aimes toujours, il s'agirait pour le coup de le conquérir sérieusement, pas vrai ?... »

« C'est pour cela que je te conseille de te mettre bien avec la Madone... »

Cette fois, Yveline poussa un cri d'horreur ; sa main s'abattit sur la bouche de Rosario.

— Te tairas-tu enfin, vieille folle ! s'écria-t-elle. Comment oses-tu proférer de tels blasphèmes quand la tombe du père de mon fils est à peine fermée !

— Oh ! ce n'est point après le pauvre mort que j'en ai !... je le regrette, lui ! Il n'a jamais eu des bonnets pour toi et pour moi... il n'a été coupable en rien, ni pour rien, le malheureux !... J'aurais bien voulu que tu puisses l'aimer... Mais, elle, cette petite sotte de Marie-Fleur, cette voleuse de bonheur, je te dis, rien que d'y penser ma tête se perd !... C'est elle la cause de tes chagrins !... Je la hais !...

Puis, maternelle, oublieuse des maux qui lui venaient de la fille de son cœur, avec son rire bryuant :

— Je crois que tu as failli battre ta pauvre Rio dans ton indignation, mia. Mais laissons tout cela, va, tu es à bout de force, tu ne sais plus ce que tu fais ; viens dormir, je t'ai préparé une infusion.

Yveline se laissa entraîner, déshabiller, coucher, comme un enfant.

Elle ne sut jamais si elle avait dormi des minutes ou des heures.

Toujours est-il que ce fut au cours de cette nuit néfaste qu'elle orienta sa nouvelle existence.

Sortant de cette espèce de prostration qui tenait de la fièvre et du délire, elle se réveilla harcelée par un afflux de pensées, de contradictions terribles desquelles se dégageait toujours la même idée fixe, harcelante...

Alors, dans un dernier ressort de sa volonté, elle se leva, prit un cachet et s'endormit pesamment pour se réveiller tard dans la matinée, réconfortée, lucide, calme et absolument décidée à ne pas quitter la Geneviève.

**ARRIVAGES**  
de  
**BEAUX BOIS SÈCS**  
sapin et foyard  
par moules ou sciés et coupés, en sacs  
LIVRAISONS A DOMICILE  
**Combustibles EGGIMANN**  
Pérolles, 11 Tél. 771  
Derrière les nouveaux bâtiments

Maison suisse offre à jeune monsieur sérieux  
**Représentation**  
exclusive, indépendante et lucrative. Pour remise  
petit capital de Fr. 300.- à 500.- exigé. — Offres  
sous chiffres U 5434 Z, à Publicitas, Lausanne.

**Vente de bétail et chédail**  
Pour cause de cessation de bail, le soussigné  
vendra, devant son domicile, à Ménières, le  
**samedi 11 février, dès 12 heures** : 1 jument  
de 11 ans, de toute confiance, 5 vaches por-  
tantes et fraîches vélées, dont 2 pour la bou-  
chérie, 2 bœufs de 2 ans, 2 génisses, dont  
une portante, 1 taurillon, 1 truie portante  
10 semaines, 3<sup>me</sup> nichée.

**Chédail** : 3 chars à pont, 1 camion, 1 caisse  
à purin, 1 faucheuse, 1 faneuse, 1 charrue,  
2 herses à champs, hache-paille, coupe-paille,  
moulin à vanner, colliers de chevaux et va-  
ches, clochettes, couvertures, 2 meules à aigui-  
ser, romaine à porcs, 180 l. neuve, 2000 kg.  
betteraves, faux, fourches, chaînes, etc. ; 1 ta-  
ble, 1 garde-robe double, 1 lit complet.  
Terme pour le paiement.  
10318 L'exposant : **Rodolphe Dafflon.**

**Association d'inventeurs**  
en Suisse  
Organisation soutenant chaque inventeur  
par conseils gratuits  
**Bureau officiel**  
Zurich Stampfenbachplatz, 1  
Tél. 25.650

**ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES**  
DE VEVEY  
Tél. 69 - Adresse télégraphique : Fonderie Vevey

**Installations**  
**complètes**  
**d'abattoirs**  
**Voies et tous appareils**  
**spéciaux modèles „Vevey”**  
Chariot avec crochets Etudes, devis et projets gratuits

**Pension**  
**Sainte-Marie**  
Maison de repos, régimes,  
soins, convalescence, va-  
cances. 141-1 F  
**GIVISIEZ**  
(arrêt du train)

**Bureau de brevets d'invention**  
**A. BUGNION**  
Physicien dipl. de l'Ecole Polytechnique Fédérale  
Ancien expert technique au Bureau Fédéral  
de la propriété Intellectuelle 1633/1  
**LAUSANNE, Grand-Pont, 2**

**LITS D'ENFANTS**  
en fer et en bois, ripolin ;  
**poussettes de chambre**  
garnies ou non 2-8  
chez Fr. Bopp, ameublements, rue  
du Tir, 8, Fribourg. Tél. 7.63.

**BIENTOT**  
au  
**ROYAL**  
**PARIS-MEDITERRANEE**

**Tir fédéral de Fribourg 1934**  
**Un concours d'idées**  
est ouvert entre les architectes et techniciens  
fribourgeois, ou de nationalité suisse, domi-  
ciliés dans le canton de Fribourg depuis 2 ans  
au moins, pour la construction des pavillons  
et l'aménagement de la place de fête.

Le programme de concours et le plan de  
situation peuvent être demandés par les inté-  
ressés auprès de l'architecte cantonal, chef de  
la section d'architecture du comité des cons-  
tructions, Chancellerie, N° 38, III<sup>me</sup> étage, à  
partir de mardi, 31 janvier 1933.  
Fribourg, le 24 janvier 1933. 216-1  
Le comité des constructions.

*gratis!*  
64, 83 ou 91 fois  
nous brode-  
rons gratui-  
tement, à vos  
initiales, le  
trousseau de  
votre choix.  
En broderie  
anglaise soi-  
gnée, lettres  
séparées ou  
entrelacées.  
Commandez  
de suite pour  
bénéficier de  
cet avantage  
momentané.

**TROUSSEAUX**  
**COMPLETS,**  
**«MÉNAGÈRE»**  
composés du meilleur linge de lit,  
de toilette, de cuisine et de table

**64 pièces pour 150 fr.**  
**15 mensualités de 10 fr.**

**83 pièces pour 195 fr.**  
**15 mensualités de 13 fr.**

**91 pièces pour 225 fr.**  
**15 mensualités de 15 fr.**

livrés brodés gratuitement à vos  
initiales, à titre de publicité  
particulière.

**BON** pour l'envoi gratuit du prospectus des  
Trousseaux Complètes à 150.-, 195.- et 225.-

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
à adresser à **LA MÉNAGÈRE LAUSANNE**

**MÉNAGÈRE**  
beaucoup de linge de qualité.....  
pour peu d'argent!  
**PLACE PALUD**  
**LAUSANNE**

**Egaré**  
un chien de grande taille,  
race bouvier bernois, ré-  
pondant au nom de Ca-  
rol, manteau à longs  
poils noirs, poil blanc,  
pointe de la queue blan-  
che, quatre pieds blancs.  
Porte fort collier en cuir.  
Les personnes qui au-  
raient vu ou recueilli ce  
chien sont priées de don-  
ner tous renseignements  
à Stein et Tridondani,  
marbrerie-sculpture, rue  
Marcello, Fribourg.  
Téléphone 5.87. 10437

Agriculteur travailleur  
et de bonne conduite de-  
mande à emprunter  
**25 à 30.000 fr.**  
sur hypothèque en 1<sup>er</sup>  
rang, propriété de rap-  
port.  
S'adresser à Publicitas,  
Bulle, sous P 1154 B.

**AIGUISAGE de**  
**PATINS**  
chez A. HERREN  
Coutellerie, 75-7  
Grand'Fontaine, 2,  
tél. 1079.

Près gare, Genève, à  
remettre  
**hôtel ouvrier**  
8 chambres.  
Reprise : 10.000.-, sans  
cave. 21058  
Offres Case Stand 589,  
L. B., Genève.

**A LOUER**  
vis-à-vis de la gare,  
p. le 25 juillet 1933,  
**l'appartement**  
occupé actuellement  
par M. le Dr Per-  
rier. 10223  
S'adresser : Grande  
Pharmacie Centrale.

**A LOUER**  
pour le 25 juillet pro-  
chain 10309  
une  
**MAISON**  
de campagne, sise à Pen-  
sier, à proximité im-  
médiate de la gare. Vastes  
logements et jardins,  
chauffage central, con-  
fort moderne.  
S'adresser à :  
MM. Week, Aeby & Cie,  
à Fribourg.

**Antiquités**  
On demande à acheter  
meubles de salon ancien  
(XVII-XVIII<sup>me</sup> siècle).  
Faire offres au notaire,  
Paris, à Colombier (Neu-  
châtel). 10423

**A VENDRE**  
un char à ressort à deux  
banes et deux colliers  
de chevaux. 10418  
S'adresser à Alexis Che-  
naux, à Chésopelloz.

**SOLDES** **SOLDES**

**Profitez tous de notre**

**Grande Liquidation Partielle**

Nous liquidons des chaussures à des prix tellement avantageux,  
que, malgré la crise, toute personne devrait en profiter

**Nous liquidons :**

**Pour Messieurs :**

**SOULIERS** de travail, fort ferrage, sans coutures derr. Fr. 11.80

**BOTTINES derby, cuir box, fortes semelles, 3 paires Fr. 27.- 1 paire » 9.80**

**BOTTINES derby, cuir box, doublées peau, 3 paires » 33.- 1 paire » 11.80**

**BOTTINES sport, cuir chromé, en brun » 16.80 en noir » 15.80**

**SOULIERS DE SKI, premier choix, noirs ou bruns » 19.50**

**RICHELIEU BOX, jolies formes, noir ou brun, » 9.80**

**SNOW-BOOTS en caoutchouc » 7.90 en étoffe » 5.90**

**PANTOUFLES de chambre, extra chaudes » 4.90 fac. poil cham. 2.75**

**Pour Dames :**

**RICHELIEU, cuir sport noir, cuir box noir ou brun Fr. 8.80**

**SOULIERS brides, noir ou brun, talons Ls. XV ou bottier » 8.80**

**SOULIERS brides, en vernis ou endaim, talons Ls. XV ou bottiers » 8.80**

**SOULIERS décollés, en brun ou noir ou vernis » 4.90**

**UN LOT SOULIERS brun clair ou satin noir » 13.80**

**BOTTINES sport, cuir chromé, noir ou brun » 4.90**

**UN LOT PANTOUFLES avec talons, en couleur » 2.50**

**Une grande quantité de PANTOUFLES de chambre, en couleur » 6.90**

**UN LOT DE SNOW-BOOTS en caoutchouc, noir ou brun » 19.50**

**SOULIERS SKI, premier choix, en brun SEULEMENT » 19.50**

**Pour la Jeunesse :**

**RICHELIEU, noir ou brun, cuir sport ou noir box N° 27-35 Fr. 6.80**

**SOULIERS BRIDES, divers N° 27-35 Fr. 6.80 » 18-26 Fr. 4.90**

**BOTTINES SPORT, brun, extra fortes, 2 semelles » 30-35 » 12.80**

**BOTTINES à lacets, cuir ciré, premier choix » 27-35 » 7.45**

**CHAUSSETTES laine ou coton ou fil et soie » 1.25**

**BAS en soie, en laine et soie, en fil et soie » 1.25**

**BAS en laine et soie, en fil d'Ecosse » 1.60**

**CRÈME en noir, en brun, en blanc 3 boîtes » .95**

**FORMES pour souliers ski, réglables la paire » 1.95**

**KURTH, 51, rue de Lausanne**

Imprimerie Saint-Paul Impressions en tous genres

On envoie contre remb.  
Cigarettes 10 ct. la boîte  
20 p. Cigarettes, 3 boîtes  
de 20 p. pour Fr. — 50.  
Cigarettes, 5 boîtes de  
20 p. pour Fr. 1.— Ciga-  
res, 10 paq. de 10 bouts.  
Fr. 3.50. Tabacs, 50 gr.  
Fr. 2.50 les 10 paq. Tabacs,  
100 gr. Fr. 2.50 les 10 p.  
Lot de cigarettes à Fr.  
4.— le mille. Pas d'en-  
voi en dessous de Fr. 2.50  
**J. BARBEY,**  
Palud, 14, LAUSANNE.

**Bois de chauffage**  
Grande quantité de moules hêtre et sapin  
brut ou scié et coupé, ainsi que fagots  
refendus. 40110  
**PRIX et CONDITIONS AVANTAGEUX**  
S'adresser à Bongard, Praroman/Mouret.

**Pour un article**  
**de fort écoulement**  
laissant un joli bénéfice,  
on demande VOYAGEUR  
pour le canton ou la  
Suisse romande, pour vi-  
siter maisons de com-  
merce, administrations et  
bureaux.  
Offres sous chiffres  
G 51951 X, Publicitas,  
Genève.

**A VENDRE**  
quelques moules foyard  
et dalle ainsi qu'un  
moule dalle sec. On  
conduira à domicile.  
S'adresser à Wendelin  
Buchs, Nierlet-les-Bols.

**ON DEMANDE**  
**JEUNE FILLE**  
au courant des travaux  
d'un ménage soigné dans  
bonne famille, à Lu-  
cerne; deux personnes  
et deux enfants Bons  
gages. 30763 Lz  
S'adresser avec certifi-  
cats, références et photo,  
à Mme Dr Bloch, Sempa-  
cherstrasse, 1, Lucerne.

**Bon**  
**petit café**  
à remettre dans ville  
vaudoise, capital né-  
cessaire : 11.000 fr.  
L'Indicateur, S. A.,  
Grand-Pont, 2, LAU-  
SANNE. 449-35 L.

**MESSIEURS,**  
faites réparer vos  
**CHAPEAUX** à la  
Fabrique de chapeaux  
**M. Schneuwly**  
boulevard de Pérolles, 19  
**PRIX :**  
**4.- à 5.-**  
seulement  
avec garniture neuve.

**Une puissance .....**  
Jamais on ne pourra l'im-  
[ter,  
Car, à lui seul il a son  
[secret,  
Son grand succès ne peut  
[se limiter,  
C'est sa force au fameux  
« DIABLETS ».

**3 et 5 pièces**  
à louer pour le 25 juillet,  
avec confort, ainsi  
que grands locaux indus-  
triels. Fr. 100.— et 150.—  
par mois. 1203-1  
S'adresser : concierge,  
Pérolles, 71.

**La machine**  
**la plus appréciée**  
est une  
**Erika**  
NATIONAL  
**LIBRAIRIE-PAPETERIE**  
**J. LABASTROU**  
**FRIBOURG**

**Achèterait**  
IMMEUBLE  
pour Fr. 10.000.—  
S'adresser sous chiffres  
P 15-13 F, à Publicitas,  
Fribourg.

**Domaine**  
**A VENDRE** tout de suite  
cause de départ, 18 poses  
en un seul mas, terrain  
1<sup>re</sup> qualité, bien situé,  
2 min. d'une gare, 1/2 h.  
de Fribourg. Bons bâti-  
ments.  
S'adresser sous chiffres  
P 10419 F, à Publicitas,  
Fribourg.

**Appartement**  
plein soleil, 4 chambres,  
véranda fermée, chambre  
de bonne bain, tout con-  
fort. Entrée à convenir.  
Prix d'entente. 4915  
S'adr. : avenue Molé-  
son, 4, Gambach.

**A LOUER**  
pour le 25 juillet 1933,  
appartement moderne, en-  
soleillé (5 chambres, hall,  
salle de bains, chauffage  
central, balcons), à l'en-  
trée de Pérolles.  
S'adresser sous chiffres  
P 10383 F, à Publicitas,  
Fribourg.

**A LOUER**  
N° 8, rue de Romont,  
**magasin**  
ET TROIS LOGEMENTS  
de 2 chambres et cuisine.  
S'adresser à XAVIER  
THALMANN, 2, rue de  
Romont. 10428